

C002 Collection Canadiana

CONDITIONS D'UTILISATION DES IMAGES TÉLÉCHARGÉES

L'utilisation **non commerciale** de ces images numériques est libre et gratuite. Elles peuvent être reproduites, distribuées et communiquées au public à des fins de recherche exclusivement et selon les modalités suivantes :

- Toute image utilisée dans le cadre d'un projet de recherche doit être citée correctement en suivant le modèle suivant : Auteur, titre du document ou nom d'objet, date, Musée McCord, cote complète;
- Il est défendu de modifier, de transformer ou d'adapter cette image;
- L'utilisation d'une image à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation préalable du Musée McCord.

En ce qui concerne les conditions d'utilisation **commerciale** des fichiers d'images, vous pouvez consulter la section « [Services photographiques et droits d'auteur](#) » du site Web du Musée McCord. Pour toutes questions supplémentaires, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse photo@mccord-stewart.ca.

Dans le cadre de ses missions de conservation et de diffusion, le Musée procède à la numérisation d'archives de sa collection en vue de les rendre accessibles sur son site Web (<http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/>). Ces images ont été mises en ligne dans le respect des législations liées aux domaines du livre et des archives (Loi sur le droit d'auteur, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et Loi sur les archives). Malgré des recherches exhaustives pour retrouver les titulaires de droits afin d'obtenir leur autorisation préalable, certains d'entre eux demeurent introuvables. Si vous constatez que la diffusion d'un document porte atteinte à vos droits, écrivez-nous à reference@mccord-stewart.ca.

C002 Canadiana Collection

CONDITIONS FOR USING AND DOWNLOADING IMAGES

These digital images are free for **non-commercial** use. They may be reproduced, distributed and transmitted to the public for research purposes only, under the following terms and conditions:

- Images used in a research project must be properly cited using the following format: Author, title of document or name of object, date, McCord Museum, complete reference number.
- Images may not be modified, transformed or adapted.
- Images may not be used for commercial purposes without the prior permission of the McCord Museum.

For information on the conditions governing the **commercial** use of digital images, please see the "[Photographic Services and Copyright](#)" section of the McCord Museum's Website. Should you have any questions, please email the Museum at: photo@mccord-stewart.ca.

As part of its mission to preserve and disseminate, the Museum is digitizing the archives in its collection to make them available on its Website (<http://www.musee-mccord.qc.ca/en/>). These images are being uploaded in accordance with the laws governing books and archives (Copyright Act, Act Respecting the Protection of Personal Information in the Private Sector and Archives Act). Although we have conducted extensive research to discover the rights holders to obtain their prior permission, some could not be located. If you discover that the dissemination of a given record violates your copyrights, please contact us at reference@mccord-stewart.ca.

No. 231.

DEED OF SALE

TO HON. PIERRE J. O. CHAUVEAU

SHERIFF

TO

R. Montreal
Loan and Mortgage
Company.

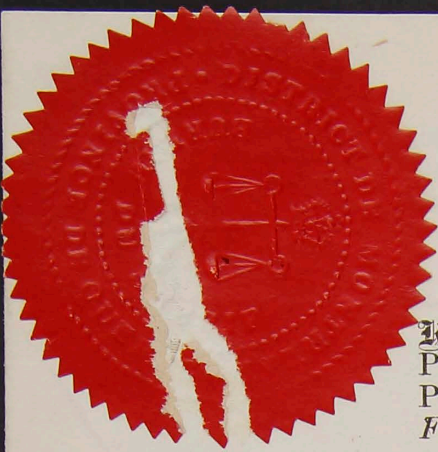
Dated 27 December 1899

Copy.

I the undersigned Sheriff of the Dis-
trict of Montreal, do hereby certify that
the foregoing is a true copy of the certain
title deed, No. 100, granted by the
Honorable Pierre J. C. Chauveau, late
Sheriff of the said District and the
same remaining of record in my
Office. Two copies of the original note.

Given at Montreal under
my hand and the Seal
of my Office, this ninth
day of March, 1871. There
were eight witnesses
and ninety eight.

James D. Smith
Deputy Sheriff



Know all men by these presents, that I, The HONORABLE
PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff of the District of Montreal, in the
Province of Quebec, in Canada, by virtue of a certain Writ of Execution
Fieri Facias of Our Lady the QUEEN, to me directed, and sued out of the

holding Civil Pleas

in the said District, on the *eighteenth*

day of *July*, last, *1879*,

in a certain case number *2319*,

at the suit of

John Maria Holt,
of Meeking Estate, Assam, India, Tea plan-
ter, Plaintiff;

against the Lands and Tenements of *George Wilfrid Varent,*
of the City and District of Montreal,
Real estate agent, Defendant;

have seized and taken in execution, as belonging to the said

George
Wilfrid Varent,

the following immoveable, to wit: *2^o a block of land*

" Situate in the Saint Louis Ward, of
" the City of Montreal, and fronting
" on Saint Raphael Street, hereafter
" Saint George Raphael Street, consisting
" of those lots forming part of the lot
" known and designated on the official
" plan and book of reference of said
" Ward, by the number one thousand and
" forty nine (1049) and on the official plan
" subdividing the same plan and book
" of reference thereof, by the numbers
" forty (40) forty one (41) and forty two (42)
" with



"With two brick cottages and out buildings thereon
"erected, and with the right of passage in
"the lane in rear."

S

S

at 10 min
and 1/2
made

W. J. J.

That all the formalities prescribed by law, for the sale of the said im-
moveable were duly observed :

That on the fourth day of December, instant,
at half past eleven of the clock, in the
forenoon, at my office, in the City
of Montreal,

Mon
ge in

being the time and place fixed for such sale, the said immoveable was duly adjudged according to law, upon the ordinary condition of sale, and also upon the conditions mentioned in the Articles 707 and 708 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, to wit: Article 707, "The purchaser takes the immoveable in the condition in which it is at the time of the adjudication, without regard to deteriorations or improvements subsequent to the Seizure;" Article 708, "The adjudication is always without warranty, as to the contents of the immoveable, but it conveys all rights which belong to it, and which the judgment debtor might have exercised, and also all active servitudes attached to it, even though they are not mentioned in the minutes of Seizure," to

The Montreal Loan and Mortgage Company, a body politic and corporate, duly incorporated, having its place of business in the City of Montreal,
being the highest and last bidder, at and for the price or sum of *Thirty dol-*
lars, Currency;

That the said

The Montreal Loan and Mortgage Company,

has paid into my hands

the said sum of Thirty dol-
lars, Whereof quit;

as much
as I lawfully
made

[Signature]

and that I the said Sheriff, by virtue of the premises, do hereby grant, bargain and sell, assign, convey, and make over, to the said

The Montreal Loan and Mortgage Company, their legal representatives;

heirs and assigns, all the said immoveable above mentioned, situate, lying and being as aforesaid, together with all and singular the rights, title, interest and property of the said

George Wilfrid Parent;

in and to the same and every part thereof.

To Have and to Hold all the said immoveable above mentioned and described, with its and every of its appurtenances unto the said

The Montreal Loan and Mortgage Company, their legal representatives;

heirs and assigns, to have and their only proper use, benefit and behoof for ever

In Witness Whereof, I the said Sheriff, have hereunto set my hand and the Seal of my Office, this *twenty seventh* day of *December* in the *forty ninth* year of the Reign of our Sovereign Lady VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, and in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and *ninety* *seventy nine*.

(Signed) W. H. Sanborn
Deputy Sheriff.

said im-
The City



On this day the Twenty-sixth of
January One thousand eight hundred and
eighty

Before William de M. Marler,
the undersigned Notary for the Province of
Quebec residing at the City of Montreal.

Appeared the Montreal Loan
and Mortgage Company a Body Politic
and Corporate having their principal place of
business at the Said City of Montreal, herein
acting by Matthew H. Gault, Insurance
Manager, the President and George W. Craig
the Secretary-Treasurer of the Said Company,
both of Montreal aforesaid and hereto duly
authorized as they now declare by the By-
laws of Said Company

Who have by these presents sold
and conveyed with legal warranty unto
Dame Arthemise Chiniquy wife
Separated as to property by Judgment of Separ-
ation judicially pronounced of George
Wylfid Sarent of Montreal aforesaid Real
Estate Agent by her said Husband hereto present
specially authorized the said Dame Arthemise
Chiniquy present and accepting the following
property to wit:

"A block of Land situate in the Saint Louis
"Ward of the City of Montreal, and fronting on
"Saint-Hypolite Street heretofore Saint George
"Hypolite Street consisting of those lots forming
"part

"part of the Lot known and distinguished
"on the Official Plan and Book of Reference
"of said Ward by the Number One thousand
"and forty-nine (1049) and on the Official
"Plan subdividing the same Plan and Book of
"Reference thereof by the Numbers forty (40) forty-
"one (41) and forty-two (42) - with two Brick
"Cottages and outbuildings thereon erected and
"with the right of passage in the lane in rear"
as the whole subsists without any exception
or reserve and also without any warranty
as to the contents. _____

_____ The said immovable was acquir-
ed by the said Vendors from the Sheriff of the
District of Montreal as appears by the Deed
of Sale executed by him on the Twenty-seventh
of December Eighteen hundred and seventy-
nine duly registered in the Registration Division
of Montreal East on the same day under N^o 4538.

_____ The Purchaser to enter upon and
take possession of the property forthwith and to
recover and receive from the tenants of the
Buildings erected on said property the rent
due and to become due the vendors for that
purpose subrogating the Purchaser in all
their rights remedies and recourse. _____

_____ The present Sale and conveyance
is thus made for and in consideration of
the sum of **Five thousand Dollars** which
the said vendors acknowledge to have received
_____ from

from the Vendors
of quit. _____
of the said sum
Dollars from
the Purchaser
Trust Inseparable
the obligation

from the Purchaser at the execution hereof where
of quit. _____

_____ And said Purchaser declared that
of the said price Erro thousand one hundred
Dollars from part of the sum Borrowed by
the Purchaser from the Dundee Mortgage &
Trust Investment Company as appears by
the obligation executed before the undersigned
Notary this day. _____

_____ And the Purchaser makes this
declaration in order that the said Association
may be for said sum of Erro thousand one
hundred Dollars subrogated in the privilege
of the Vendors upon the said sold property
which will result from the Registration of
this deed in terms of Article 1155 of the Civil
Code Section Erro. _____

_____ Done and passed
at Montreal aforesaid in the Office of
William de Montmollin Maxler the
undersigned Notary under the Number
Five thousand four hundred and eighty-
nine. _____

_____ And signed by the parties
hereto in the presence of said Notary after
due reading hereof. _____

_____ (Signed) Arthemise Parent _____

_____ " G. Wylfrid Parent _____

_____ " M. H. Gault _____

_____ " Geo. W. Craig _____

_____ (Signed) _____

(Signed) W. de M. Marler N. S.

A true copy of the original hereof remain-
ing of record in my Office.

W. de M. Marler

250 2nd

Sept. 1880

Gift & Consequence

25 June 1880

 N^o 5489.

— 26th January 1880. —

Sale & Conveyance

— from —

The Montreal Loan and Mortgage Co.

— to —

Dame Arthemise Parent.

2nd Copy

— William de M. Marler, —

— Notary Public, —

— Montreal. —



PROVINCE DE QUEBEC,
District de Montréal.

BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE
MONTREAL-EST.

Droits, Privilèges et Hypothèques enregistrés dans ce Bureau
qui ne paraissent pas avoir été complètement radiés et dont je suis
requis, d'après les dispositions de l'article 2177 du Code Civil, de
donner un certificat à la demande de *M^r A. C. Plante*

le requérant nommé dans l'Avis demandant tel certificat contre les
lots *Nos 1049-41 & 42 (Mille qua-*
rante neuf subdivisions quarante un & quarante deux)
aux Plan et Livre de Renvoi Officiels du Quartier *St. Louis*
en la Cité de Montréal, depuis l'~~Etablissement de ce Bureau~~
~~(1er Octobre 1877)~~ jusqu'à le dix huit Mars mil huit
cent quatre vingt dix-huit inclusivement, jus-
qu'à ce jourd'hui, savoir:

E-7- N^o 45752

Emis. le 22 Mars 1898

"Cancellation", le 21 Mars 1898, Theo. Doucet
N. D. par "The Montreal Loan & Mortgage Com-
pany" 1^o de l'acte de Déclaration enregistré ici
sous le N^o 11744, & 2^o d'un acte de Conveyance
enregistré ici sous le N^o 11782, mais en autant
seulement que les susdits actes affectent les lots
Numéros mille quarante neuf subdivisions qua-
rante & un & quarante deux (N^{os} 1049-41 & 42)
du quartier St. Louis; attendu que ces mêmes
lots avaient été acquis par la dite Coe du Shi-
rif de Montréal, suivant acte enregistré ici sous
le N^o 4538, & autres clauses y mentionnées.
Tout ce dont je donne Certificat, à tous intéressés,
Donné sous mon seing, à Montréal, ce vingt-
troisième jour de Mars, Mil huit cent quatre
vingt dix-huit (à Neuf heures A. M. (Douze
mots rayés sont nuls).

A. C. Plante
E. J. Plante



No 17690

Le 23 Mars -- 1898

BUREAU D'ENREGISTREMENT
DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE
MONTREAL-EST.

ETAT HYPOTHECAIRE

des lots - - -

No 1049-41 & 42 -

Quartier St. Louis

Honoraires et Timbres \$ 1.65

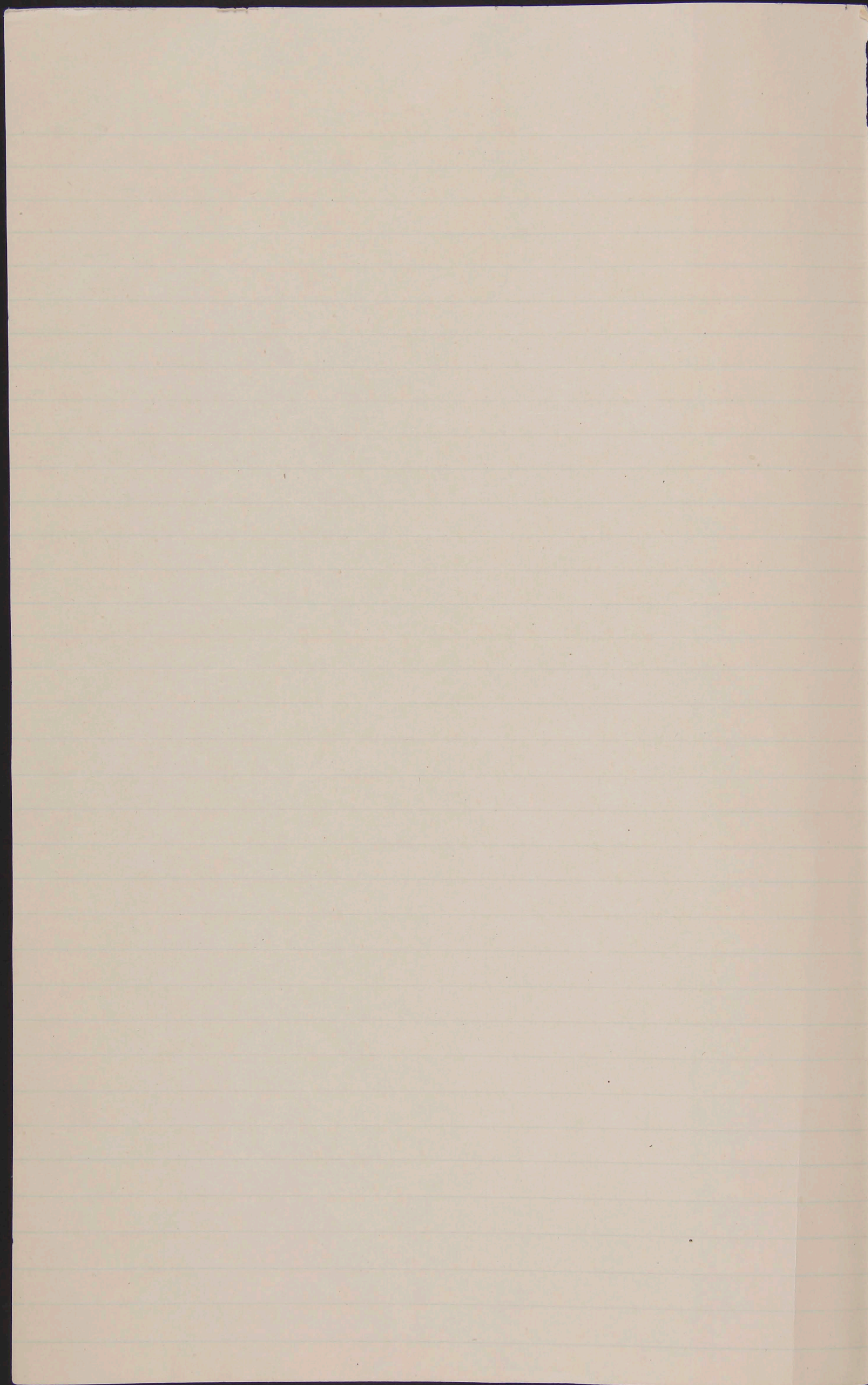
Demandé par M. ^r A. S. Plante

M12319

Notice historique.

Sur

la Paroisse de La-Prairie-de-La-Magdeleine.



Notice historique

Sur la

Paroisse de la Nativité de Notre-Dame de La Prairie de la Magdeleine

Note pour servir de préface

Les renseignements qui composent l'historique suivant de la Paroisse de La Prairie de La Magdeleine, ont été puisés dans les registres et Archives de la dite Paroisse. L'auteur doit à la justice de dire aussi qu'il a mis largement à contribution les notes que feu Jacques Viger, Ecuyer, premier Maire de Montréal, Commandeur de l'Ordre St. Eloi, etc., etc., a eu l'obligeance de lui passer, plusieurs années avant sa mort, et dont il a adopté souvent les mots et les phrases. Ce travail avait été préparé, il y a quelques années, pour être lu aux paroissiens de La Prairie; c'est ce qui explique pourquoi il s'y trouve plusieurs détails d'un intérêt tout-à-fait local. Si l'on a ajouté quelque chose au travail primitif, l'on a pas voulu en changer la forme.

La position de cette Paroisse importante, les événements dont elle a été le théâtre et les souvenirs qui s'y rattachent, rendent son histoire tout-à-fait intéressante. Elle fait partie de la Seigneurie donnée aux R. R. PP. Jésuites le 1^{er} Avril 1647 par M. de Lauzon. Il voulait, par cette généreuse libéralité, rendre hommage, comme parle l'acte de donation, au zèle et aux services que ces Religieux rendaient à la Religion et à la Patrie. On se proposait d'y établir un lieu de repos pour les Missionnaires qui revenaient épuisés de leurs courses lointaines, et d'y trouver une ressource pour soutenir ces œuvres dispendieuses; mais la sagesse politique des hommes d'état de ces siècles de Foi voyait aussi dans ce projet un nouveau rempart pour la Colonie. Ils savaient qu'il y a, au moins, autant de fonds à faire pour protéger un peuple, sur le crucifix du Missionnaire que sur le mousquet du Soldat. Sur ce littoral, La Prairie était le poste le plus avancé vers les Iroquois, les ennemis les plus acharnés de la Colonie, et, en 1683, le Gouverneur De La Barre l'appelait encore dans ses Ordonnances: la frontière des Anglais et des Iroquois.

Les malheurs des temps, la pénurie où se trouva réduite la Colonie, pendant plusieurs années, par l'absence des secours que lui refusait la Mère Patrie, la guerre désastreuse que venait faire, même au centre des habitations des Colons, les hordes iroquoises, retardèrent longtemps l'établissement projeté.

Quand la paix fut conclue avec les Iroquois en 1666, après la glorieuse expédition du Marquis de Tracy, les Jésuites, malgré le peu de confiance que pourrait inspirer une parole de Sauvages, jusques-là renommés par

Leur fourberie, se mirent à l'œuvre pour le dépouillement de cette belle côte. Au mois d'avril 1668, les premières cessions furent distribuées et dès le mois suivant l'on en comptait déjà quarante.

Les Colons réunirent leurs habitations dans le même local, pour se protéger et défendre mutuellement; elles furent même renfermées dans une enceinte de pieux et ce fut là le commencement du Fort de La Prairie. Pour la sûreté de ce poste et de ses habitants, le Gouvernement en entretenait toujours une petite garnison.

Cette paroisse est arrosée par trois petites rivières qui se jettent dans le St^e Laurent qui la borne au Nord-Ouest; ce sont les Rivières St^e Jacques dont l'embouchure est à un mille en bas du village, La Tortue à deux milles en haut du village et celle du Portage à cinq milles aussi en haut du village.

La position du Fort de La Prairie sur ce vaste littoral nous montre avec quel choix judicieux nos ancêtres plaçaient leurs nouveaux établissements. Il est situé sur une petite élévation de la côte, au fond d'un vaste bassin que s'est formé le St^e Laurent en descendant du Sault St^e Louis, et qui est appelé encore quelquefois Lac St^e Paul.

De ce poste on peut dominer le fleuve et la plaine environnante. Les habitants pourraient se tenir par conséquent facilement en garde contre les surprises et les attaques de Iroquois. Sous les yeux de l'observateur se déroule de là un riche panorama, que viennent embellir les vastes scènes d'une nature grandiose, et les souvenirs des premiers travaux des Colons. A L'Est et à L'Ouest se montrent de riantes habitations. Au midi on aperçoit les nombreuses concessions derrière lesquelles s'échelonnent au loin les hautes montagnes de l'Etat de Vermont. Presqu'en face du village mais à quatre milles de distance, les rapides du Sault St^e Louis font briller leurs eaux écumantes et font entendre leur sublime murmure. Chaque jour (en été) de nombreux bateaux à vapeur et ces cages, demeures flottantes du Canadien commerçant, les sautent avec audace et sortent victorieux de ces gouffres et de ces écueils où périrent si souvent de nos aïeux, lorsqu'ils ne les évitaient pas, en portant sur leurs épaules et par terre leurs légères voitures d'eau.

Au Nord, Montréal, dont la position en fait, sans contredit, la reine des Cités du Canada, laisse apercevoir, ses hauts clochers, ses vastes édifices à toits étincelants, et en été cette foule de mats qui bordent ses rivages et qui font connaître ses importantes relations commerciales avec les divers pays du monde. Sa tête est comme couronnée d'un diadème de verdure par la montagne au pied de laquelle elle est assise et à qui elle doit son nom. On la dirait de loin ceinte d'un ceinturon brillant, c'est le gigantesque Pont Victoria qui la rattache à la rive sud du fleuve. Elle semble encadrée entre deux bouquets verdoyants, L'Ile St^e Paul, charmant domaine des Sœurs de la Congrégation, et l'Ile St^e Thérèse, poste militaire où stationne une partie de notre garnison, et filleule de Champlain qui

lui donna en 1611 le nom qu'elle porte.

En été le village de La Prairie est en communication facile avec Montréal par un bateau à vapeur qui traverse plusieurs fois chaque jour, et en hiver, par une diligence qui fait le trajet une fois le jour.

La Prairie a été, pendant plus de douze ans, le terminus des chemins à l'essai le St-Laurent et le Champlain, qui depuis 1852 a ses gares à St-Lambert vis-à-vis Montréal. Le chemin traverse la paroisse et a une station dans la cote dite Les Prairies.

Une partie du territoire de la paroisse et du village est exposée à se voir couverte des eaux du fleuve deux fois par année, à la prise et à la débacle des glaces, qui s'amoncelant dans le Sault dit Sault St-Normand et sur le Pont Victoria depuis qu'il est construit, obstruent le cours des eaux qui, alors, se gonflent et s'étendent sur les terres. Mais l'on n'a pas remarqué que la crue des eaux fut plus considérable depuis la construction du Pont, au contraire il semblerait que cette crue est de moindre durée depuis. Ces inondations sont fort désagréables sans doute, mais les gens y étant habitués n'en font pas grand'plainte.

Un titre entre plusieurs rend le sol de La Prairie précieux aux yeux de la foi. Il a été sanctifié par la mort héroïque d'un des hommes apostoliques des premiers temps de la Colonie, M. Guillaume Vignal, Prêtre Sulpicien. Pris par les Iroquois dans une petite île en face de Montréal, nommée l'île à la pierre, et blessé à mort dans un combat sur cette île entre ces barbares et quelques Français qui s'y étaient rendus pour en tirer de la pierre pour la construction de l'ancien Séminaire, le 25 Octobre 1661, il fut traîné par ses bourreaux jusqu'à La Prairie de La Magdeleine où il achèva, le 27, dans de cruelles souffrances, une laborieuse carrière de 20 années de travaux et de service de nourriture à ces anthropophages.

La Paroisse de La Prairie, aujourd'hui encore une des plus populeuses du Diocèse de Montréal, porta à son origine le nom de Mission de St-François-Xavier des Pères. Elle reçut ses premières limites, comme Paroisse régulière de Merg. de St-Valier en 1721. Ses limites données et fixées par l'autorité ecclésiastique du temps furent approuvées et confirmées par le Roi, en 1722, par son arrêt du 3 Mars, elles étaient comme suit.

La Prairie de La Magdeleine. La Paroisse de St-Maurice Magdeleine située sur le dit Fief, sera d'environ deux lieues le long du fleuve St-Laurent, à prendre du côté d'en bas, depuis le Ruisseau vulgairement appelé du Petit-Charles, et joignant le lieu de Mouille-Pieds, en remontant jusqu'au Fief du Sault St-Louis, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes.

Depuis cette époque on a formé, avec une portion de la profondeur de cette Paroisse primitive, parties des paroisses de St-Luc, de St-Marguerite de Blainville, de St-Jacques le Mineur, de St-Constant et de St-Philippe, et on a annexé à La Prairie une portion

de la Baronie de Longueuil, c'est-à-dire, la côte dite La Pinière et une portion des fiefs St-Louis, c'est-à-dire, le haut de la côte St-Catherine. Enfin, la Paroisse a reçu ses limites actuelles par le décret canonique de Mgr. Joseph Signay, Evêque de Québec, le 21 Mai 1835, décret qui a reçu sa confirmation au civil la même année.

C'est, dit M. Jacques Viger dans ses manuscrits, la plus ancienne Mission établie dans les Campagnes de ce District. Le service régulier des Missionnaires dans ce lieu, remonte assurément aussi haut que 1670, puisque le plus ancien registre conservé jusqu'à nous date de cette époque. Il est écrit en latin et fut commencé le 19 Novembre 1670, par le R. P. Pierre Rafeix, Jésuite, qui y inscrit le mariage qu'il avait célébré ce jour-là entre Pierre Gagné et Catherine Laubugne. Le premier baptême fut administré le 10 Décembre de cette même année, par le même Père, à Marie, née le 9 des époux Marin du Tilly et Marie Térésa Louise Dubreuil. La première sépulture est celle de cette même enfant qui ne vécut que neuf jours. Le registre ne dit point quel jour eut lieu cette sépulture.

Deux Jésuites fixaient en même temps leur séjour en ce lieu. La Paroisse contenait alors 40 et quelques habitants sans parler des Sauvages Iroquois chrétiens qu'on étoit parvenu à y fixer, et qui venaient demander à la Colonie française un abri contre les scandales de leur patrie, et un asile pour écouter en paix la doctrine du Maître de la vie. Ils furent le noyau de cette célèbre Mission du Sault St-Louis, un des soutiens de la colonie et on peut dire aussi une des gloires de l'Eglise du Canada. Ils n'étaient d'abord que 12, mais ils furent bientôt suivis d'un grand nombre d'autres et avant 1673 leur nombre s'élevait à plus de 200. Il fallut songer à les éloigner des habitations françaises et surtout à leur donner un terrain plus favorable à leur blé-d'inde, seule espèce de culture à laquelle ils consentaient à s'occuper. Les Jésuites les placèrent à l'extrémité de leur Seigneurie du côté du Sault St-Louis et toujours au bord du St-Laurent sur la pointe avancée que forme la Rivière du Portage à son embouchure.

Ils formèrent là un petit Fort régulier qu'ils habitèrent pendant plusieurs années, avant d'être obligés d'émigrer encore plus loin.

Ce qui rendit ce dernier poste justement célèbre, c'est qu'il fut le théâtre des héroïques vertus et de la sainte mort de l'illustre Vierge Iroquoise Catherine Tekakhsitha. Pour tout souvenir de la présence des Iroquois en ce lieu et de la vie édifiante de la célèbre néophyte, on voit, sur la rive du grand Fleuve, une grande Croix qui a remplacé celle plus petite au pied de laquelle Catherine aimait à venir prier chaque jour. Ce fut le 23 Juillet 1843 que se fit, avec grande solennité et au milieu d'un concours nombreux des Sauvages du Sault St-Louis, et des habitants canadiens des environs, la bénédiction de cette Croix que l'on voit aujourd'hui. Il y eut dans cette circonstance trois sermons, M. le Grand Vicaire Thudon, Chanoine de la Cathédrale de Montréal, prêcha en

anglais, M. Joseph Marcoux, Missionnaire du Sault St-Louis, en iroquois, et le Père S. Martin, Jésuite, en français.

Le premier édifice qui servit aux exercices religieux des Colons de ce nouveau Sol était dans la demeure même des Missionnaires. Ils l'avaient élevé sur les 200 arpents qu'ils s'étaient réservés près du village ou du fort, et cette chapelle qui servit d'église paroissiale pendant plusieurs années était comprise dans l'enceinte de pieux qui formait le Fort.

Elle ne satisfaisait pas cependant à tous les besoins et elle était surtout trop éloignée pour ceux des habitants qui s'étaient établis, dès le principe, sur la Côte St-Lambert, surtout à cause du manque de chemins et de ponts pour arriver au Fort ou Village principal. A cette époque, l'on avait encore à redouter les incursions fréquentes des Iroquois, dont un très petit nombre, comme nous l'avons déjà vu, étaient alors chrétiens, et il était imprudent de s'exposer seul loin des lieux habités. Aussi était-ce l'usage des habitants de grouper leurs maisons dans un même lieu, pour pouvoir plus facilement se porter mutuellement secours au cas de danger.

Ceux de la Côte St-Lambert, au nombre de 14, avaient suivi cette sage règle de conduite, et ils entourèrent, avec des pieux, le terrain sur lequel ils s'étaient bâtis. Il porta longtemps le nom de Fort St-Lambert et on en voyait encore, il n'y a pas bien des années, quelques restes sur la terre de la veuve Raphaël Perra (Marie Anne Racine) où les habitants de la Côte érigèrent une croix le 22 octobre 1854. C'est M. Vidore Gravel, Archiprêtre et Curé de La Prairie, qui fit ce jour-là la bénédiction de cette croix au milieu d'un grand concours de fidèles. Et Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal, a bien voulu exaucer la supplique qui lui fut faite par le dit Curé, et attacher à cette croix une indulgence de 40 jours, en faveur de ceux qui y prieront, ou, qui, en passant devant, la salueront avec respect en se découvrant, et aussi, en faveur de ceux qui étant à distance se tourneront vers cette croix, d'aussi loin qu'ils l'apercevront, pour prier.

Réunis aussi pour se protéger mutuellement, ils sentirent le besoin de mettre en même temps leur entreprise sous la garde de la Religion. S'ils étaient privés de la consolation d'être près de l'église et d'assister régulièrement aux exercices religieux, ils voulurent y suppléer autant que possible par l'érection d'une petite chapelle. On conserve la pièce authentique de donation du terrain et du petit édifice, faite pour cet objet par un habitant de cette Côte le 22 Septembre 1675. De pareils faits n'auraient jamais dû tomber dans l'oubli. Ils caractérisent une époque et les hommes qui lui appartiennent en révélant leurs nobles et pieux sentiments. Nous lisons dans cet acte, "que Pierre Péra et Denise Lemaistre sa femme, tous deux habitants de La Prairie de la Magdeleine, d'un mutuel accord et consentement, portés par un mouvement de piété, ont, en présence des témoins soussignés, donné et donné par les présentes à la Ste Vierge Marie Notre Mère purement, simplement et irrévocablement un logis de

"pieux en coulee, couvert en paille, situé sur leur habitation, à la côte St^e Lambert, avec l'emplacement
 " du dit logis, conjointement une perche de terre tout autour et un chemin tel qu'il sera jugé et marqué
 " pour icelui logis, emplacement, circuit et chemin être employé à perpétuité au service de la St^e Vierge
 " et icelui être fait église dédiée à son nom..... Duquel logis, emplacement, circuit et chemin les
 " dits donateurs se démettent entièrement sans qu'eux, leur heirs ou autre quelconque puissent
 " y prétendre, ou résorquer la présente donation."

Cette chapelle était dédiée à la Ste Sainte Vierge, sous le vocable de son Immaculée Conception. Ce qui prouve que, dès lors, la croyance à ce singulier et incomparable privilège de la St^e Mère de Dieu existait chez les fidèles du Canada.

La première visite épiscopale a eu lieu à La Prairie le 25 Mai 1675 par Mgr. Laval, Evêque de Québec. Mgr. Laval, parlant de cette chapelle de St^e Lambert dans une de ses lettres en 1683, lui donne les dimensions de 25 pieds sur 20 et ajoute qu'il n'y avait pas de presbytère auprès.

Il paraît que cette chapelle n'était pas d'abord dans l'enceinte de pieux qui formait le Fort St^e Lambert, puisqu'on voit par un papier gardé dans les archives que le 8 Novembre 1691, le nommé Hérôme, charpentier, s'engagea pour la somme de 50 francs et un quart de sel à la démolir et transporter dans le Fort St^e Lambert. Ce qui fut exécuté, car la note des diners à-comptes qu'il lui furent payés cette automne-là et pendant l'hiver 1692 existe encore.

En 1700, il est encore fait mention, dans les Registres, au 8 Septembre, d'un mariage célébré dans cette chapelle; c'est celui d'un officier de marine nommé Clément Sériger dit autrement Laplante avec Marie Roy, après dispense de toute publication de bans.

Le 27 Décembre 1703, M. Belmont, Vicaire-General de Mgr. l'Evêque de Québec, ordonna à St Pierre Roy, habitant de la côte St^e Lambert et Marguillier de la Chapelle de la Conception dans la dite côte, de remettre entre les mains de M. le Curé de La Prairie tous les ornements, linges et meubles de la dite chapelle. Cet ordre ne fut pas exécuté avant 1708, puisque le reçu qui atteste le dépôt est signé par M. Gachier qui ne fut curé de La Prairie que le 27 Aout 1708. Ce Monsieur dit dans ce reçu, que la cloche de la chapelle de St^e Lambert était alors dans le clocher de l'Eglise de La Prairie, et l'on ne peut trouver ce qu'est devenue depuis cette cloche. Ainsi finit la chapelle de l'Immaculée Conception sur la Côte de St^e Lambert.

Voici maintenant ce que sont devenus les généreux et pieux donateurs de cette Chapelle et de son emplacement; le St Pierre Péra mourut le 15 Aout 1684 et fut inhumé à La Prairie le 16. Denyse Lemaistre, sa veuve, épousa en secondes nocces, le 9 Octobre de la même année, François Caël, habitant de la même côte; elle devint veuve une seconde fois, le 18 Novembre 1687, puis elle fut tuée et massacrée par les Iroquois, le 29 Octobre 1691 et fut inhumée à La Prairie le 30.

Revenant à La Prairie, nous en voyons les habitants, quelques années après 1682, préparer un autre local pour les exercices religieux. Cette construction était en bois et

placée dans la même direction que l'Eglise actuelle, à 20 toises de la rue l'Ange-Gardien, et occupait à peu près le site qu'occupe aujourd'hui le long-par nord-ouest de l'Eglise.

Le 27 avril 1687, M^r. Frémont, Prêtre Sulpicien, qui était venu le 1^{er} Octobre précédent, prendre possession, comme Curé, de la Cure, à la place des Pères Jésuites, fit au nom de M. Dollé de Caumont, Supérieur du Séminaire de Montréal et Grand-Vicaire de l'Evêque de Québec, la bénédiction de cette première Eglise. Et le 29 Mars 1689, il bénit aussi le nouveau cimetière, qui a dû être sur l'emplacement occupé maintenant par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Les registres du temps ne nous ont pas conservé les dimensions de la nouvelle Eglise, mais ils nous donnent des détails qui résistent sa modestie et ses faibles ressources. On y comptait que 9 bancs et tout le revenu annuel ne s'élevait qu'à 62 Lbs. Les quêtes du Dimanche étaient si peu de chose, qu'on n'y recueillait que quelques sols, et il fallait de grandes circonstances pour les faire monter à 2 Lbs. 5 Sols. Les fenêtres étaient garnies en toile et ce ne fut qu'en 1692, que cette toile fut remplacée par des vitres. En 1690 la dépense du blanchissage de l'Eglise s'était élevée à 15 Lbs., mais tout était alors en proportion, par exemple le minot de blé ne valait que 2 Lbs. 10.

Le presbytère aussi en bois, fut placé dans la même direction que l'Eglise et à peu de distance de l'endroit où est actuellement le pignon Est du Chœur de la Congrégation. Le presbytère fut construit en 1690 et 1691, car une partie des dépenses de sa construction est entrée dans les comptes des Marguilliers de ces deux années.

Cependant les ressources augmentaient progressivement et nous voyons que le Marguillier de 1692, fit une dépense de 100 Lbs. pour 6 chandeliers dorés, avec la Croix, une Statue de la S^{te} Vierge en Sculpture dorée et des étoffes pour ornements, et que le Marguillier de 1694 paya 80 Lbs. pour une cloche, dont l'acte de bénédiction ne se trouve pas. Ça dû être la première cloche de la Paroisse. L'est-elle devenue? Je ne sais. Dans le compte du Marguillier de 1692, il est parlé d'argent payé pour 1 lb. de cire jaune aux Sœurs de la Providence: Quelles étaient ces Sœurs de la Providence? Ne seraient-ce pas les filles du monde que la S^{te} Bourgeois avait établies en Congrégation de préservation sous le nom de Filles de la Providence, comme il est dit dans sa vie?

Les deux premiers Marguilliers de cette paroisse furent Jean Cailleau dit Le Baron comptable pour 1687 et Julien Laverté dit Langerin, élu le 2 Janvier 1687. Le dernier mourut le 1^{er} Octobre de la même année et fut remplacé le 2 Novembre par Etienne Bisailon. Le dit Julien Laverté dit Langerin avait fait, le 15 Septembre, 15 jours avant sa mort, une donation de 900 Lbs. à l'Eglise de cette Paroisse pour des Messes et prières à être offertes dans la dite Eglise pour le repos de son âme. L'emploi de cette somme fut réglé par une Ordonnance de M^r. Bochart de Champigny, Intendant de la Nouvelle France, en date du 12 Juin 1688 et voulant que 153 Lbs. fussent employées à faire célébrer au plus tôt deux services et des Messes pour le repos de l'âme du donateur, 347 Lbs. à acheter un Ciboire, un Missel et un Benitier et autres articles

nécessaires ou utiles à l'Eglise, et que la somme 400 lrs. restât pour faire célébrer pour le repos de l'âme du dit Laverdi, 20 Messes basses par chaque année, à perpétuité, dont l'une le 1^{er} d'Octobre jour de sa mort avec obligation de les annoncer au prône.

Le 4 Septembre 1690, il y eut une attaque de la part des Iroquois et il s'en suivit un combat au lieu appelé La Fourche, à demi-lieue du Fort. Les ennemis furent repoussés, mais les Français perdirent plusieurs hommes, savoir: Jean Dural, Jean Barault et un nommé Bourdon, habitants de la Paroisse et Lamothe, Labrille, Beaulieu, Larose et un autre, Soldats de M. le Chevalier Degris qui furent inhumés dans le cimetière de la Paroisse le 4 et le 5, à l'exception de Bourdon et de Lamothe qui avaient été emportés dans les bois par les ennemis et dont les corps ne furent retrouvés que le 3 Décembre suivant, mais tellement mutilés, et défigurés qu'ils étaient méconnaissables, surtout Lamothe, leurs ossements furent inhumés dans le cimetière aussi, le même jour, 3 Décembre.

Dans la nuit du 10 au 11 Aout 1691 le Fort de La Prairie, qui contenait alors une garnison de 7 à 800 hommes, fut attaqué par un détachement d'Iroquois et d'Anglais sous le commandement du Major Schuyler. Les ennemis ne purent pénétrer dans le Fort et ils furent repoussés, mais les Français perdirent leur Commandant, le Capitaine St^e Birque, un autre Capitaine Phosté, un lieutenant Domergue et 14 Soldats ou habitants de la place, qu'on ne put reconnaître, tous furent inhumés, le lendemain 11, dans le cimetière. Le Major Schuyler et son détachement, repoussé de La Prairie, prit la direction vers la rivière Richelieu, mais il fut rencontré à 2 lieues de La Prairie par M. de Valbrennes, qui M. de Frontenac, Gouverneur, avait envoyé pour courir Chamblay, à la tête d'un corps d'habitants et de Sauvages alliés. De Valbrennes ordonna à ses gens de se blottir, contre a terre, derrière deux arbres renversés, pour recevoir la première décharge de ses ennemis, puis il commande la charge à son tour, elle est si rude et si vigoureuse que Schuyler est complètement défait. Les Anglais et les Iroquois eurent 120 morts et autant de blessés, leurs drapeaux, etc, tombèrent aux mains des Français qui eurent 60 tués et 60 blessés. Le jeune et vaillant Le Berh du Chêne se distingua dans cette rencontre, à la tête des Canadiens-Français, mais il fut mortellement blessé. On le transporta à Montréal où il mourut le lendemain et où il fut inhumé. C'est de ce combat sans doute, que vient le nom de la Bataille, donné à la côte de cette paroisse joignant la petite rivière de Montréal dans les paroisses de Chamblay et de St^e Luc.

Malgré ces défaites les Iroquois continuèrent à rôder en secret par petites bandes, cherchant à surprendre les habitants inoffensifs et les massacrant sans pitié quand ils pouvaient mettre la main dessus. Les registres du temps contiennent les actes de sépultures de plusieurs colons tués et massacrés ainsi par ces barbares. La première victime que l'on trouve est M^{re} Thérèse Caël dont il a été parlé plus haut. Ensuite l'on trouve Matthieu Laje alus Marquillier en charge et son fils André âgé de 17 ans, tués par les Iroquois le 29 Aout 1695, Antoine Rousseau dit Laboute tué le 8 juillet 1697, Marie Lisermeis -

femme d'Isaac Billel, tuée le 2 Aout 1697, Etienne Bisailon, ancien Marquillier comme dit plus haut, tué le 25 Septembre 1697 avec Jean Baptiste Bodayre.

Le 7^{juin} 1697, les Jésuites toujours propriétaires du terrain où se trouvait l'Eglise en bois, firent don à la Paroisse entre les mains des Marquilliers, de 2 arpents de terre au même lieu, afin d'y bâtir une Eglise et un presbytère. Ce ne fut cependant qu'en 1702 qu'on s'en occupa avec activité. M. de Vilermola, Prêtre de St. Sulpice, alors curé de La Prairie, fut le grand moteur de l'entreprise. Le Procès-Verbal de l'assemblée générale de la Paroisse tenue pour cet objet, a été heureusement conservé et mérite d'être rendu public, comme un beau monument à la gloire de la généreuse munificence et du zèle de l'Evêque de Québec ainsi que du bon esprit et de la bonne volonté des habitants de cette Paroisse, le voici en partie:

" L'An de grâce 1702, le 8^{ème} du mois d'Octobre, se sont assemblés les Marquilliers et habitants de la Paroisse de St. François Xavier de La Prairie de la Margdeleine, avec la permission de M. le Gouverneur de Montréal et avec l'ordre de M. de Belmont, Grand-Vicaire de Mgr. l'Evêque de Québec, dans la maison presbytérale, pour convenir des moyens de bâtir une nouvelle Eglise en pierre, la vieille étant presque ruinée, pourrie et trop petite pour contenir les habitants de la dite paroisse. Sur quoy M. de Vilermola, député de mon dit St. de Belmont, a proposé aux habitants, de la part de Mgr. de Québec, de payer la façon du bâtiment et de faire les plus grands frais, moyennant que les habitants y voulussent contribuer de leurs travaux, corvées, charité, selon leur pouvoir. Les habitants animés par une proposition si avantageuse, dans le dessein de secourir les pieuses intentions de Mgr. l'Evêque, ont un Chacun promis de travailler au bâtiment de la dite Eglise selon le mémoire qui suit et à l'instant il a été souscrit comme suit."

Par les Jésuites, par le Père Cholenec, Sup. de la résidence de la Compagnie 100 écus et 3 journées de harnois

" François Dupuis	10	"	24	"
" Denis Brisseau	10	"	3	"
" Divers autres	23	et 1 lb.	31	"

Egal à 143 écus et 1 lb. ou 430 lb. en argent et 61 journées de harnois, de plus en Corvées 200^{es} jours, en matériaux comme suit: 51 tonnes de pierres et roches et 438 planches. Et à la suite de la souscription le procès-verbal termine ainsi: " Et les nommés habitants qui se sont tenus à l'assemblée ont promis de tenir leur parole et de s'acquitter de leur promesse, quand on les arrêterait de travailler de la part de mon dit Seigneur Evêque qu'ils regardent comme le bienfaiteur et le patron de l'Eglise qu'ils commencent sous ses ordres et par son secours. Fait à La Prairie de la Margdeleine le 8^{ème} du mois d'Octobre de l'an 1702, (Signé) Jacques Détaillis Vilermola, faisant les fonctions curiales, Jean Bailland, François Leber."

Divers incidents retardèrent l'exécution d'un projet si heureusement conçu. La première pierre de l'édifice ne fut bénite que le 9 juillet 1704 par M. de La Colombière, Grand Vicaire du Diocèse et Grand Archidiacre du Chapitre de Québec. Ce fut lui aussi, qui, le 1^{er} Septembre 1705, le bénit

après son achèvement et y célébra la première Messe. Il annonça en même temps par ordre de l'Evêque que la Fête patronale et Titulaire de l'Eglise serait dorénavant "La Nativité de la S^{te} Vierge", mais que l'on célébrerait la Fête de S^t François Xavier, ancien Patron, avec la même solennité. La Paroisse reçut alors de l'Evêque le nom de Paroisse de la Nativité de la S^{te} Vierge. C'est à quoi les habitants ont consenti, dit l'acte de la dite bénédiction, après l'avoir eux-mêmes demandé au dit Sieur de La Colombière à qui ils ont témoigné leur dévotion envers la S^{te} Vierge sous la protection de laquelle ils avaient souhaité mettre leurs familles.... C'est ainsi que fut accueilli ce changement qui était devenu comme nécessaire, depuis que la Mission des Iroquois établie d'abord dans le Village de La Prairie, s'était transportée plus loin, mais en conservant toujours S^t François Xavier pour Patron et Titulaire.

L'Eglise nouvelle était vaste en comparaison de l'ancienne. Elle était bâtie dans une autre direction que l'Eglise qu'elle remplaçait, son portail regardait le fleuve. Elle avait 80 pieds de long sur 30 de largeur et 20 de hauteur. Six grandes croisées de 4 pieds et 4 pouces de largeur sur 9 pieds de hauteur et un oeil-de-bœuf de 9 pieds de diamètre en éclairaient l'intérieur. Le terrain de l'Eglise fut fixé à cette époque et le don en fut légalisé. Le 3 juillet, le R. P. Vincent Bigot, Supérieur de Jésuites, par l'entremise du P. Pierre Cholenec, donna trois arpents de terre, le premier aux Marquilliers, les Sœurs François et Joseph Dumais acceptant, pour l'Eglise et le cimetière, le deuxième au Curé et à ses successeurs, Messire Vilmota acceptant, et le troisième aux Sœurs de la Congrégation, les Sœurs Marguerite Lemoyne du S^t Esprit, Supérieure Marie Barbier, de l'Assomption, Assistante, et Marguerite Trottier, Dépositaire, acceptant pour leur communauté, qui avait déjà reçu un premier don des P. P. Jésuites le 7 juin 1697 — Ces terrains sont donnés à charge par les Marquilliers de faire dire une Messe basse dans l'Octave de S^t François Xavier, par le Curé de dire une semblable Messe dans l'Octave de S^t Ignace — et par les Sœurs résidant à La Prairie de communier à chacune de ces Messes, qui doivent être annoncées au prône, par le Curé.

Les dépenses de la nouvelle construction de l'Eglise montèrent plus haut qu'on avait prévu. Il fallut faire appel à la générosité publique. Les dons de l'Evêque s'élevèrent à 2.600 lbs. et ceux des Jésuites à 1800 lbs.

Le presbytère, aussi en pierre, tenait à l'Eglise. Il avait cinq grandes chambres, sans compter la sacristie. C'est surtout à partir de cette époque, qu'il est fait mention des dons généreux accordés à cette cure et qui presque tous étaient dûs à ses Curés. Ils se faisaient à l'encre un bouclier et une gloire — d'orner, à leurs frais, la maison de Seigneur, et plusieurs de ces monuments de leur foi et de leur générosité pieuse subsistent encore.

M. Gaschier, Prêtre Sulpicien qui occupa cette cure de 1708 à 1717 donna 500 carreaux de vitres pour garnir les fenêtres de l'Eglise, ce qui fait croire de Lors de la construction en 1704 et 1705 les charnières furent garnies en toile. Il fit prêter d'un Enfant Jésus en cire et de

tableaux. Il rebâtit à ses frais le Presbytère peu de temps avant de quitter le pays, sans pourtant acheter ce nouvel édifice. On trouve sur ce sujet aux registres de la paroisse la note dont suit copie.

"J'ai fait faire un Presbytère qui m'a coûté, argent déboursé, 7000 lbs. pour le moins, nonobstant le secours des habitants. Le l'aurais fini entièrement, si j'avais été paisiblement possesseur, mais depuis que j'ai commencé à poser la 1^{re} pierre, j'ai toujours été dans l'incertitude d'y demeurer, parce que mes Supérieurs veulent absolument que je quitte ma cure, ce que je fais aujourd'hui du moins pour quelque temps. Pour marquer ma bienveillance envers mon Eglise, et pour obtenir un voyage heureux pour France, je donne à mon Eglise un grand tableau de la Nativité de N. S. qui m'a coûté en France 150 lbs. Fait à La Prairie ce 22 Septembre 1717 - J. Gaschier."

M. Ulric, qui succéda à M. Gaschier quelques mois après son départ, fut aussi un des grands bienfaiteurs de la Paroisse de La Prairie. Allant faire un tour en France en 1723, il écrivit au registre de cette année sous la date du 1^{er} juin, la note suivante.

"J'ai acheté le Presbytère au cout de 1500 lbs. La maison des Soeurs a été bâtie de pierres pendant que j'ai été ici, et j'y ai contribué autant que j'ai pu, non autant que j'aurais voulu, si j'avais eu le moyen de le faire. La fabrique n'avait environ que 300 lbs. de cartes quand je suis venu, et je l'ai laissée avec plus de 500 lbs. de pièces sonnantes, sans compter les dettes qui lui sont dues et qui se montent à 300 lbs. et elle ne doit rien."

Le Presbytère dont parlent M. M. Gaschier et Ulric, était placé en arrière de l'ancienne Eglise, mais un peu en côté. On en voit des restes encore dans le jardin de la cure, près la clôture qui le sépare du passage qui conduit à la Sacristie.

Ce fut sous M. Ulric que la seconde cloche achetée par cette Paroisse fut bénite; elle pesait 180 lbs., la bénédiction s'en fit le 10 Août 1722 par M. Ulric lui-même. Les parrains et marrains étaient Jacques Moquin et Françoise Rancière de la Côte St. Lambert, qui donnèrent à la cloche les vœux de Marie Jacques Françoise.

En 1723, nous trouvons une ordonnance du Grand-Vicaire M. de Varennes pour construire une Sacristie, et les comptes de 1725, sans le dire formellement, renferment des dépenses qui indiquent que cette ordonnance fut exécutée cette année-là.

Le 29 Décembre 1729, la Fabrique reçut d'un des paroissiens et de son épouse, Pierre Pismant et Charlotte Lecours, le don pur et simple d'un emplacement en front de l'Eglise actuelle, 71 toises et 4 pieds en superficie. Dans la même année le Sieur J. Moquin, dont on a parlé déjà, avait fait construire à ses frais une Chapelle attenante à l'Eglise du côté de l'Evangile, pour être dédiée au St. Rosaire. Et les Marquilliers pour reconnaître ce bienfait lui accordèrent dans une assemblée le 7 Février 1730 à lui et à sa femme le droit de sépulture gratis dans la dite Chapelle.

Le 16 Avril 1730 M. Eustache Lhartier de Lottinière, Archidiaque de Québec, ordonna sous menace d'interdit de clore le cimetière, ce qui fut fait d'une manière assez imparfaite, à ce qu'il paraît, puisque 9 ans plus tard, le 14 Juin 1739 M. Noimant, Vicaire-Général, ayant

fait la visite de cette paroisse, ordonna de faire à neuf la clôture du cimetière et d'en fermer les portes avec serrures.

Le 20 Mars 1739. l'Eglise reçut des R.P. de St Pé, Supérieur des Seculiers, la concession d'une terre de 3 ar-
bents de front sans indication de profondeur précise, autre que celle-ci la continuation de la terre de
feu Louis Leduc, jusqu'au trait-quarré de Tremblay. La Fabrique tint, pendant quelques années
un fermier sur cette terre, et en eut sa part de produit, puis elle la vendit en 1742 à un
nommé Jean-Baptiste Giroux pour la somme de 3250 lbs.

Un écrit signé par l'Evêque de Québec, sous la date du 6 juillet 1749, porte ce qui suit: Nous exhortons
et exhortons les habitants de deux nouvelles paroisses à se presser de les finir. Il s'agit de la paroisse de St
Constant et de celle de St Philippe qui étaient alors en voie de se bâtir des Eglises et des Presbytères,
et l'on voit que le 28 Février 1751 les Marguilliers de La Prairie présentèrent, aux Syndics de l'Eglise
de St Philippe, un des tabernacles des chapelles pour le jour de la bénédiction de leur Eglise.

En 1750 les habitants résolurent, dans une assemblée, de reconstruire le clocher qui menaçait
ruine et de repaire à neuf les 6 fenêtres de la nef, tant pour la pierre de taille que pour les charis.
Les croisées furent faites en 1752, mais pour le clocher il parait qu'on se contenta alors de le reparer,
puisqu'il ne fut fait à neuf qu'en 1767.

En 1759 la Fabrique fit l'acquisition de la lampe argente du Sanctuaire, des deux chandeliers
couri argentes des acolytes et des deux tableaux des Chapelles, celui de St Romain et celui de St François Xavier.

Dans une assemblée tenue le 9 Avril 1765, il fut décidé qu'on entourerait le cimetière d'un
mur en pierre et que pour ce faire les habitants fourniraient les matériaux et paieraient 3 lbs.
en argent par feu, cet ouvrage fut fait en 1766, par conséquent la partie du mur qui vient
de s'écrouler ce printemps (1863) avait 97 ans d'existence.

La cloche actuellement dans le clocher et pesant environ 600 lbs. a été bénite par M.
Jacques Marchand Deslignerier, curé de cette paroisse, le 31 juillet 1768, elle reçut les noms de
Marie Thérèse Jacques Ignace Louis, elle fut présentée par Sieur Ignace Bourassa et Dame Thérèse
Vigé-Orillat, agissant comme Parrain et Marraine.

Pendant les années 1773 et 1774 l'Eglise fut agrandie, on y fit des bas côtés de 15 pieds
de largeur, de chaque côté et on les mit en communication avec le corps de l'Eglise en pratiquant
des ouvertures en arcades dans les longs-pan de la nef.

Le 23 Août 1783 la foudre tomba sur le clocher et y causa un grand dégât. Dès le lendemain
qui était un Dimanche, on s'occupa des mesures à prendre pour le réparer. On décida que le
clocher reposerait sur une tour attenante au portail de l'Eglise. Pour faire les frais de ces
ouvrages on eut recours à une répartition légale qui fut homologuée le 12 Mars 1785. Les
Syndics chargés de faire exécuter ces ouvrages furent François Bouteiller, Jacques Brisson,
Gabriel Chénier fils et Etienne Jérémie Denau. Les ouvrages furent commencés avant l'homologation de
la répartition et dès les 21 et 22 juin 1784 on posait les pièces des pilotis qui devaient porter la tour

et on en posait la première pierre, à droite en entrant.

Cette répartition fut mal payée par un grand nombre de paroissiens, en sorte qu'il n'y eut point de quoi payer les ouvriers. Il fallut avoir recours aux deniers de la Fabrique dont l'emploi fut décidé dans une assemblée générale, présidée par M. J. O. Plessis, alors secrétaire du Diocèse, et autorisée à cet effet par Mgr. Hubert Evêque de Québec, le 24 Février 1788.

Le 12 Juin 1782, la Fabrique, par les Curé et Marguilliers, avait reçu le don d'un petit emplacement pour y construire une Chapelle ou Reposoir, pour la procession de la Fête-Dieu, de la part de Sieur Jacques Arteau, à prendre cet emplacement sur les terrains qu'il possédait près du Bourg de La Prairie. Semblables dons, pour même usage, furent faits plus tard le 2 Juin 1837 par Joseph Surprenant et Louisaint Lefebvre, sur la rue de l'ancien chemin de St Jean, et le 8 Juillet même année par Francois Barbeau, sur la rue St Louis.

Le 26 Mai 1792 la Fabrique reçut un nouveau don de terrain, de la part des R.R.P.P. Thomas de Villemure Girault, Supérieur et J. J. Gazeau, Procureur des Sévites, leur fondé de pouvoir le Sieur Maurice Blondeau agissant pour eux. C'est l'emplacement du presbytère actuel avec la cour du Curé. Ce terrain avait déjà été concédé par les Seigneurs et avait plusieurs fois déjà changé de propriétaires, le dernier acquéreur fut un nommé Thermanus Black, entre les mains duquel les R.R.P.P. en firent le retrait, en payant la somme de 838 lbs. pour pouvoir en faire don à la Fabrique. Le reste du terrain actuel de la Fabrique, le long de la rue l'Ange-Gardien, en allant vers le Couvent de la Congrégation, fut acheté par la Fabrique du Sieur Jean-Baptiste Métras, moins ce qui a été donné par le St. Pierre Pinsonnault et son épouse comme dit plus haut. On ne connaît pas la date de cette vente par Jean-Baptiste Métras, mais elle est attestée par une déclaration qu'il a faite en 1819 par-devant M. Louis Barbeau, Notaire.

Dans la même année 1792, on fit de grandes réparations au presbytère, elles consistaient à renouveler une partie de la charpente du toit et la couverture. Pour faire les frais de cette grosse réparation, il fut convenu, dans une assemblée des Marguilliers et Notables, tenue le 22 Janvier même année, que chaque tenant feu paierait une contribution de quatre livres. M. Jean-Baptiste Boucher, arrivé comme Curé à La Prairie le 4 Octobre, non seulement trouva les travaux du Presbytère interrompus, mais les ouvriers non payés pour ce qu'ils avaient fait, par suite de la négligence de partie des paroissiens à payer leur contribution de 4 lbs. Il obtint dans une assemblée le 6 Octobre qu'on nomma dans chaque Canton des personnes pour collecter au plus tôt les contributions. Mais cela fut encore inefficace et insuffisant, et le 4 Novembre on décida, dans une assemblée, de suppléer à ce qui manquait à même les deniers du coffre de la Fabrique.

En 1797 le 21 Juin, la Fabrique reçut une nouvelle gratification des R.R.P.P. Seigneurs, Maurice Blondeau, leur agent donna le dit jour aux Curé et Marguilliers le contrat de concession d'un emplacement situé dans le Village au coin Sud-est des rues St Joseph et St

14
Jacques, actuellement (1863) possédé par les D^{lles} Blanchard, institutrices. La Fabrique tira parti pendant plusieurs années, de cet emplacement, et finit par le vendre en 1823 pour la somme de 600 lbs.

On refit à neuf la couverture en bardeaux du côté Nord-Est du toit de l'Eglise en 1806. Une quête fut faite pour cet objet, elle paye un peu moins que la moitié du coût de ce ouvrage, et le reste fut pris au Cofre de la Fabrique.

Après environ un siècle de durée, le Presbytère était si détérioré qu'il fallut songer à le rebâtir, et ce fut en 1812 qu'on s'organisa pour cela en faisant une répartition légale. Ce fut le 27 Septembre 1813 que le nouvel édifice achèvement fut examiné et reçu par une assemblée de paroisse à laquelle étaient présents Pierre Paul Marie, Joseph Moquin, Joseph Hébert, Louis Brossard et Pierre Baurais, cinq des Syndics de la construction. Ce Presbytère était en pierre et avait l'un de ses pignons sur la rue l'Ange-Gardiens, il a subsisté jusqu'au terrible incendie du 4 Août 1846. Il fut détruit dans cette nuit désastreuse avec plus de 350 autres édifices, l'élément destructeur s'arrêta-là heureusement, il était à la porte de l'Eglise. Les R. R. P. P. Jésuites, qui desservaient alors La Prairie purent, dans l'automne qui suivit cet incendie, se procurer un logement, en achetant, et faisant transporter et rebâtir sur le terrain à l'usage du Curé, une vieille maison en bois qui les abrita misérablement pendant deux hivers. Ces dépenses furent faites par la Fabrique. Cet étroit logis fut le hangar de la cure depuis le 29 Mars 1848 jusqu'au 16 Avril 1856, jour où il fut incendié à son tour avec une bonne partie de la dime de l'année.

Le Presbytère actuel en briques et à deux étages a été construit en 1847; la première pierre des fondations fut posée le 1^{er} Août et il commença d'être habité le 29 Mars 1848. Ce dernier presbytère y compris les dépendances et la clôture du jardin a coûté 25400 lbs. De cette somme la paroisse a payé, par répartition légale, 20000 lbs. La Fabrique 3.000 lbs. et les P. P. Jésuites 2400 lbs. Depuis M. Gravel, curé actuel, y a mis environ £100. pour diverses améliorations, persiennes, dépendances, etc.

Après l'achèvement du Presbytère en pierre en 1813, M. Boucher voulut avoir le vieux Presbytère (celui bâti par M. M. Gaschier et Ulric) pour lui servir de hangar, et on lui refusa. Bien plus on le laissa sans aucunes dépendances auprès du Presbytère qu'on venait de bâtir et il fut obligé de faire lui-même les frais de transport et de reconstruction des bâtiments qui lui étaient nécessaires. La Conduite des paroissiens avait été cette fois, bien différente de ce qu'elle fut après l'incendie du hangar en 1856. Car alors, au premier appel qui leur fut fait, les paroissiens souscrivirent à peu de chose près ce qu'il fallait, non pour rembourser au Curé plus du tiers de ses revenus annuels qui avaient été brûlés, mais pour construire un bel et bon hangar pour son usage.

Dans la même année 1813 la glace causa quelques ravages, entre autres elle rasa une Chapelle de procession située dans le haut du village dans l'endroit maintenant occupé par la cour de M. L. H. Roy Portetance, aubergiste. Elle ne fut pas rebâtie et son emplacement que la Fabrique tenait des Jésuites fut alors vendu.

Le 14 Septembre, le vieux Presbytère fut crié et vendu pour la somme de 730 lbs. Cet argent fut destiné à construire une chapelle des Morts près de l'Eglise, mais il eurent des difficultés, on ne put s'entendre et la construction de cette chapelle ne s'exécuta qu'en 1830. On lui fit un petit clocher dans lequel on mit une cloche qui coûta 234 lbs., C'est celle qui est aujourd'hui sur la Maison de Charité.

En 1816, l'on fit recouvrir l'Eglise et le clocher en fer blanc, mais on ne fut pas heureux, cet ouvrage fut mal fait, et le toit continua à donner de l'eau dans l'Eglise jusqu'à l'année 1822, époque où on lui fit une réparation assez contentée qui, cette fois, donna satisfaction.

Cette Paroisse a l'avantage de posséder une petite colonie des filles de la Vénérable Sœur Bourgeois. Cette mission de Sœurs de la Congrégation Notre-Dame est l'une des plus anciennes établies dans nos campagnes. En effet, la fondation de cet établissement remonte aussi haut que 1697. Elles construisirent d'abord un édifice en bois, qu'elles habiterent jusqu'en 1718, époque où elles bâtirent une partie de la maison qui subsiste aujourd'hui et qui a par conséquent 145 ans d'existence. Le premier Couvent en bois était placé à peu près où est maintenant situé le sanctuaire de l'Eglise paroissiale. Ce terrain était alors aux Sœurs, ce ne fut que plus tard, que par un échange entre elles et les fabriciens, il devint propriété de la fabrique. Ce précieux établissement a contribué à conserver dans les familles, par le moyen des mères vraiment chrétiennes, les saintes traditions de la foi et de la Piété et ces habitudes religieuses, le plus précieux héritage que des parents vertueux puissent laisser à leurs enfants. Il prospéra pendant longtemps, mais des circonstances que nous ignorons (peut-être le défaut de sujets dans une institution aussi répandue, peut-être le défaut d'encouragement qui ne lui venait que de la part des citoyens les moins fortunés) forcèrent les Sœurs à se retirer au commencement de ce siècle. L'interruption dura une quinzaine d'années, et le 14 Septembre 1844 les Sœurs vinrent reprendre et continuer leur œuvre, à la sollicitation des Curé et paroissiens. Quelle qu'ait été la cause de cette suspension de l'œuvre des Sœurs en cette localité, il est certain qu'étant accablées comme elles le sont par les enfants pauvres, et peu favorisées de l'encouragement des riches, elles se sont vues incapables de donner à leur établissement le développement qu'elles auraient désiré et d'entretenir le nombre de maîtresses que demanderait le nombre considérable d'enfants dont elles sont chargées. Toutefois, l'établissement tel qu'il est aujourd'hui, est tout à fait satisfaisant et recommandable. Le cours d'instruction renferme tout ce qui peut être nécessaire ou utile à une jeune personne du sexe. Entre autres choses, la musique et l'anglais y sont parfaitement enseignés, et l'enseignement de la 1^{re} classe égale au moins ce que les préjugés portent à chercher ailleurs. Il y a cette année 1683 4 Sœurs, 2 maîtresses séculières, 38 pensionnaires, 50 quarts-de-pension et une cinquantaine d'externes. Il serait bien à désirer que l'on eût les moyens de rebâtir ou au moins d'agrandir le couvent actuel, qui n'est plus suffisant.

En 1817 on fit une répartition légale pour pourvoir aux frais de l'agrandissement du Binetier et on en fit peser les charges sur les Sœurs de la Congrégation comme sur les autres propriétaires de la Paroisse. Ce procédé déplut à plusieurs personnes qui croyaient avec raison que cette petite

Communauté aurait dû être exemptée de cette contribution, en considération des services importants qu'elle rendait à toute la paroisse par l'éducation qu'elle y donnait. Mais heureusement les années se suivent mais ne se ressemblent pas. En 1847 elles furent mieux traitées. Le 13 juin, le conseil de Fabrique régulièrement siégeant leur accorda comme une reconnaissance des services qu'elles rendent à la Paroisse par l'éducation chrétienne qu'elles donnent aux enfants de leur sexe, mais surtout aux pauvres, l'usage de partie du terrain qui se trouve en face de leur maison. Elles en ont formé un joli jardin, complanté d'arbustes, et en été empaillé de fleurs, qui avec celui qui est devant le Presbytère encadrant l'Eglise dans un double bouquet de verdure, et concourt pour sa part à l'embellissement de la place.

Ce fut le 2 Mai 1819 que M. Boucher bénit l'agrandissement ajouté au cimetière, dont on a parlé plus haut. Le 14 du même mois fut un jour de deuil pour plusieurs familles de cette Paroisse et pour un plus grand nombre encore de paroisses voisines. Car c'est ce jour qu'un bateau appartenant à Joseph Brosseau de cette paroisse, et qui venait de Montréal chargé de 43 passagers charria, et tous à l'exception de trois trouvèrent la mort dans les flots soulevés par le vent. Ces trois individus, deux hommes et une femme, se sauvèrent en se cramponnant à la rive du bateau renversé. Ils furent recueillis, plus bas que la ville de Montréal, par des habitants du faubourg Québec, il était temps, car ils étaient épuisés.

En 1820, La Fabrique fit l'acquisition du tableau de St. Amable, ouvrage du peintre DeLongpre, au prix de 600 lbs.

Le 20 Mai 1821 les propriétaires d'une pompe à feu dans le village demandèrent un petit espace pour la placer sur le terrain de la Fabrique. Il y eut pour cela une assemblée, mais les opposants excitèrent une quasi-émeute, et force fut à l'assemblée de se disperser. Cependant ce local fut plus tard accordé, et aujourd'hui les deux pompes à feu que possède le Village sont gardées dans un petit bâtiment construit sur le terrain de la Fabrique.

Ce fut en 1834 que l'on bâtit la route où Charnier finit y déposer les morts au hiver, cet ouvrage coûta à la Fabrique la somme de £ 125.

Les Citoyens du Village firent en 1833 un acte bien louable et bien digne du respect qu'ils portaient à leur Pasteur. Voyant leur vénérable curé accablé par l'âge, ils formèrent entre eux une souscription de £ 25 pour l'aider à entretenir un Vicaire, et ce fut le Capitaine Ls. Hippolyte Lemaire qui remit, dans le cours de l'été, cette somme entre les mains du bon Vieillard, en lui faisant espérer que ce secours lui serait continué.

La Paroisse eut à célébrer en 1837 le 11 Octobre une vraie fête de famille, celle de la 50^{ième} Année de sacerdoce de son vénérable curé, qui alors était depuis 45 ans chargé de cette cure. Cette fête fut honorée de la présence de Mgr. Lartigue, Evêque de Montréal, de son Coadjuteur, Mgr. Ig. Bourget, Evêque de Belmeuse, de 28 membres du clergé, et d'un grand concours de Paroissiens.

Ce fut cette même année, le 3 Novembre, que les Citoyens les plus marquants du Village, protestants comme Catholiques, formèrent une souscription pour faire prendre et exécuter par un artiste le

Portrait du vénérable Pasteur, ce portrait d'une parfaite ressemblance est actuellement exposé dans la Sacristie de l'Eglise.

Après plus de 130 ans d'existence, la dernière Eglise, construite en 1705 n'était plus en rapport avec les besoins d'une Paroisse si populeuse. La remplacer était donc une question de nécessité comme de légitime orgueil. Les ressources des habitants avaient beaucoup grandi, il était juste qu'ils possédassent une Eglise qui fut proportionnée à leurs moyens et qui rivalisât avec tant de beaux édifices qui, à cette époque de prospérité, s'élevaient sur tous les points du pays.

L'élection des Syndics pour la construction d'une nouvelle Eglise eut lieu en 1836 et ils obtinrent l'homologation de leur répartition le 23 Novembre de la même année. Mais il se forma des partis, on voulut faire changer l'emplacement marqué pour la nouvelle Eglise, par l'autorité ecclésiastique, il y eut manque d'entente et division entre les Syndics, sur les plans à adopter, et ils se formèrent en deux camps, dont chacun avait ses approbateurs parmi les paroissiens. Il y avait déjà plus de deux ans, que chaque parti faisait valoir ses prétentions et cherchait à l'emporter sur l'autre, lorsque la paroisse perdit son vénérable Curé; M. Boucher mourut le 6 Septembre 1839 à 5 heures du soir et fut inhumé dans son Eglise le 9 par Messire Antoine Manseau, Vicaire Général du Diocèse. A M. Boucher succéda M. Michel Pomer, auparavant Curé de St. Martine, et qui prit possession de la Cure de La Prairie au commencement d'Octobre 1839.

Pour les raisons de retard, indiquées plus haut et diverses autres considérations, on ne se mit à l'oeuvre pour la construction de la nouvelle Eglise, qu'en 1840. Dans le mois de Mai de cette année, on commença à démolir le vieille Eglise, pour faire place à la nouvelle, qui allait s'élever au même lieu, mais dans une direction un peu différente. M. Jos. Vincent Quiblier, Vicaire Général de Montréal et Supérieur du Séminaire de St. Sulpice en la même ville, en bénit et posa la première pierre, le 8 Octobre de la même année, et Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal fit la consécration du nouvel édifice, le 18 Novembre 1841, sous l'invocation de la Nativité de la Très St. Vierge, et y célébra la première Messe. Les Reliques qui furent, en cette occasion, enfermées dans le tombeau de l'autel sont celles des S.S. Martyrs Clement et Quirin. Sa Grandeur était alors récemment de retour de son 1^{er} voyage en Europe. Elle avait été, pendant le voyage, accompagnée entre autres, par M. Michel Pomer, le curé de cette paroisse, qui avait laissé la garde de sa Cure pendant son absence à M. Et. Larive, Chanoine de la Cathédrale de Montréal.

Pendant la construction de l'Eglise, les offices religieux de la Paroisse, se firent dans le couvent de la Congrégation converti temporairement en Chapelle.

La nouvelle Eglise est vaste et grandiose. Elle a 161 pieds de longueur sur 62 de largeur et 40 de hauteur de quarré, avec une Sacristie de 40 sur 30 pieds. Elle est divisée à l'intérieur en trois nefs, assez gracieuses, si elles n'étaient pas défigurées par un rang de galeries qui en coupent la hauteur et qui masquent les charis. Elle est dans le style grec.

La façade qui avait coûté 36,000 lbs. n'avait pas la solidité suffisante, il fallut la raser en 1853 pour en construire une autre, et on profita de l'occasion pour y joindre une tour destinée à porter le clocher. Cette fois encore on fut malheureux et les travaux, arrêtés dans l'automne de 1853, ne furent repris que pendant l'été 1855 par un autre entrepreneur le Sieur Louis Guimet. Le premier qui avait reçu en argent plus que la valeur de l'ouvrage qu'il avait fait, fut condamné, après un procès de près de deux ans, à payer aux Syndics, par lui et par ses cautions, la somme de £1000 et les frais. Par compassion pour ses malheurs la Paroisse, en assemblée générale le 6 Avril 1856, autorisa les Syndics, à leur faire grâce d'une partie de cette somme et à n'exiger d'eux que la moitié, c'est-à-dire £500 et les frais, c'est ce qui fut fait, avec l'approbation de Mgr J. LaRocque, alors Administrateur du Diocèse.

Les travaux, repris en 1855, ayant été poursuivis avec activité, les paroissiens eurent la satisfaction de voir enfin dans l'automne 1856 leur Eglise couronnée d'un magnifique clocher, préparé pour recevoir 4 grosses cloches: Clocher unique dans le pays et qui est assurément ce que l'on peut voir de mieux dans ses Campagnes. Les dépenses du coût de cette grande Eglise, à braver tant de phases et de contre-temps, s'élevèrent à près de £11,000 et l'intérieur n'est pas achevé. Cependant il y a tout à l'heure 23 ans qu'elle a été dédiée au culte. Pour les travaux faits en 1855 et 1856, les paroissiens sont venus en aide aux Syndics et à la Fabrique, par une souscription volontaire au montant de £340 - 9 s. - . A la fin de ces travaux, l'Eglise devait £1680, mais c'était la balance d'un emprunt fait en 1844, pour liquider les affaires des Syndics de 1836. La Fabrique achèvera, l'année prochaine, de payer ce qui est encore dû sur cet emprunt ancien, et alors elle sera quitte de toute dette.

La Paroisse qui avait eu une fête de famille, en 1837, à l'occasion de la 50^{ème} année de prêtrise de M. Boucher, en eut une autre lorsque, le 8 Mai 1842, elle vit son Pasteur M. Poirer, si digne de son amour et de son estime, recevoir la Consécration Episcopale, sous le titre d'Evêque de Toronto. Parti pour prendre possession de son Diocèse, il fut remplacé à La Prairie par les R.R.P.P. Sémites, arrivés le 2 Juin de cette même année dans le pays. Ils gardèrent la cure jusqu'au 27 Juillet 1854, époque où ils furent remplacés par le Curé actuel, M. Isidore Gravel.

La Paroisse vit naître en 1846, un établissement, auquel tous les paroissiens s'intéressent, parce qu'il est le fruit du dévouement et de la générosité des Dames de Charité, secondées par le R.P. Tellier alors Curé. C'est une maison de Providence, l'Asile des Soeurs de Charité, petite colonie des Soeurs de Charité de la Providence de Montréal, ces Filles de la Religion, qui ont reçu mission de prendre soin de la vieillesse infirme et de l'enfance délaissée et d'assister les mourants, pour les aider à faire, dans de saintes dispositions, le passage terrible du temps à l'éternité. Ce fut le 13 Mars, qu'elles commencèrent leur œuvre au milieu de cette population, et ce fut le 17 Novembre de la même année que le R. Père Martin bénit leur petite Chapelle; et le 20 Mai 1849, Mgr. J. C. Prince, Evêque de Martyrope, Coadjuteur de Mgr. l'Evêque de Montréal, fit la bénédiction de la cloche de l'établissement pesant 60 lbs.; C'est celle qui était auparavant sur la Chapelle des Monts. Elle fut présentée par M. M. Alexis Saurageau et Joseph Normandin et par Mesdames Hermine

Raymond, épouse de J. B^t Varin, Ec., alors Maire du Village, et Catherine Beaudard, épouse de M. J. Faillon, et fut nommée Marie Vincent Hermine. La manière dont s'est soutenu cet établissement fait honneur à la Paroisse et atteste sa charité, puisque sans autres ressources que les aumônes des paroissiens, il a pu prendre quelques développements sans créer de nouvelles dettes. Mais il serait à souhaiter que l'on fit des efforts officiels et de généreux sacrifices pour acquitter la balance due sur l'acquisition de la propriété, puisque cette dette, par l'intérêt qu'il faut en payer, est comme un cancer qui ronge et mine les ressources de la maison. Il y a aujourd'hui dans cet établissement 4 Sœurs, une Auxiliaire séculière, une fille servante, 16 orphelines, 5 vieillards dont un est protestant et 9 vieillilles.

Une Institution d'un autre genre se forma en 1853, c'est la Société Littéraire des Jeunes gens. Elle possède une assez bonne Bibliothèque et s'est montrée jusqu'à présent animée d'un bon esprit.

L'on a fait en 1862 une dépense de plus de £ 200 pour des doubles fenêtres à l'Eglise et pour repeindre le clocher. Et cet été, l'on a dépensé encore plus de £ 100 pour refaire 80 pieds de long du mur du Cimetière qui s'était écroulé au printemps.

Depuis plusieurs années les paroissiens se sont montrés toujours très bien disposés à répondre aux divers appels qui leur ont été faits. C'est ainsi que, sans un mot de réplique, ils ont exhaussé de 30 pouces le Cimetière en 1861 et 1862 donnant pour cela avec empressement les journées de corvées demandées pour charroyer la terre nécessaire. C'était, à ce qu'il paraît, la 4^{ème} fois que le Cimetière était ainsi exhaussé. Aussi est-il aujourd'hui élevé de 12 pieds au-dessus du niveau du sol des terrains voisins.

La Paroisse, outre le Cœur, a 10 écoles, dont une Modèle pour les garçons du Village. Cette dernière est tenue par un Instituteur sorti de l'Ecole Normale Jacques Barlier, il est bien capable, mais pour la discipline, les enfants y gagnent à être sous les soins des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Il y a une Congrégation de Filles de Marie qui compte 400 membres, et aussi une Congrégation de S^{tes} Anne, pour les mères de famille.

La population Catholique de cette Paroisse est aujourd'hui de 3360 âmes dont 2230 Communiquants.

Il y a une douzaine de familles protestantes, qui ont deux églises, mais pas un seul Ministre.

Congrégations, Dévotions. V.D. de la Paroisse de La Prairie

- | | |
|---|---|
| 1 ^{re} Neuvaine de S ^t Francois Xavier, dans le Carême. | 10 ^{re} Tempérance par M. Chéniquay, 1848. |
| 2 ^{de} Société des Dames de Charité, 1846. | Société de la Croix par M. Mailloux V. 9. 1855. |
| 3 ^{de} Congrégation des Dames de S ^{te} Anne, 1861. | 11 ^{de} Propagation de la Foi. |
| 4 ^{de} Congrégation des Filles de Marie, 1845. | 12 ^{de} S ^{te} Scapulaire, 1842. |
| 5 ^{de} Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Marie. | 13 ^{de} Notre-Dame Auxiliaire. |
| 6 ^{de} Couronne d'or, 1854. | 14 ^{de} S ^{te} Rose, 1694. |
| 7 ^{de} Adoration Perpétuelle. | 15 ^{de} Sacré-Cœur de Jesus, 1852. |
| 8 ^{de} Chemin de la Croix, 1845. | 16 ^{de} S ^{te} Enfance, Au Cœur et dans les Ecoles. |
| 9 ^{de} Société des Mères, 1853. | 17 ^{de} 40 heures. |

Liste des Curés et Desservants.

de la Paroisse de La Prairie, avec la date de leurs premiers et derniers actes dans les registres, et avec la date et le lieu de leur mort, suivant M. Noisier (N) et M. le Commandeur J. Tiger (J.) et leur âge.

- 1^{er} R.P. Pierre Rafeix, Secrétaire, du 13 Novembre 1670 au 21 Août 1671. Mort à Syllery 27 Novembre 1692, âge de 53 ans. (N)
- 2^{er} " " Jacques Tremblay, " " 2 Novembre 1671 " 20 Juillet 1672. Mort à Québec 20 Juillet 1692, âge de 67 ans. (J.)
- 3^{er} " " Antoine Dalmas, " " 21 Juillet 1672 " 25 Juillet 1674. Tué à la Baie d'Hudson 3 Mars 1693, âge de 54 ans. (J.)
- 4^{er} " " Pierre Cholemeck, " " 20 Octobre 1674 " 16 Juillet 1678. Mort au Saulh St. Louis 21 Mai 1718, à 76 ans. (N)
- 5^{er} " " Claude Chauchetière, " " 16 Août 1678 " 10 Août 1682. Mort à Québec 19 Avril 1722, à 78 ans. (N)
- 6^{er} " " Vincent Bigot, " " 18 Août 1682 " 14 Août 1683. Mort à Québec 12 Mars 1721, à 65 ans. (N)
- 7^{er} " " Claude Chauchetière, " " 3 Novembre 1683 " 26 Nov. 1685. (Voir ci-dessus Numéro 5)
- 8^{er} " " Jean Morain, " " 27 Décembre 1685 " 22 Septembre 1686. Mort à Montréal 3 Janvier 1690 à 44 ans. (N)
- 9^{er} M. Jean Frémont, P^{re} Sulpicien, du 1^{er} Octobre 1686 " 25 Octobre 1689. Mort à Montréal 17 Juin 1694 à 70 ans. (J.)
- 10^{er} R.P. Claude Chauchetière, Secrétaire, du 7 Novembre 1689 " 19 Février 1690. (Voir Numéro 5)
- 11^{er} M. Louis Geoffroy, P^{re} Sulpicien, du 24 Novembre 1690 " 21 Septembre 1695 - parti en Octobre 1710. (N) M. Faillon
Prêtre du Sém. S. S. le dit mort au Canada avant Avril 1708.
- 12^{er} M. Louis Fr. De la Haye P^{re} Sulpicien du 18 Octobre 1695 au 3 Août 1702. Inhumé à Montréal 7 Juillet 1729 à 72 ans. (J.)
- 13^{er} " Michel De Vilemola " " 16 Septembre 1702, " 23 Novembre 1707, parti en Septembre 1718.
- 14^{er} " Charles de la Goudalie " " 23 Novembre 1707 " 17 Juillet 1708, parti vers 1750. (J.)
- 15^{er} " Jean Gachier " " 27 Août 1708 " 22 Septembre 1717, parti en 1717. (J.)
- 16^{er} R.P. Pierre Lagrené, Secrétaire, du 28 Septembre 1717 au 20 Novembre 1717. Mort à Michilimackinac en Novembre 1741 à 78 ans. (N)
- 17^{er} " Louis D'Augur, " " 20 Novembre 1717 " 5 Décembre 1717, Mort chez les Iroquois en Nov. 1737 à 50 ans. (N)
- 18^{er} M. Paul Armand Ulric, P^{re} " 17 Janvier 1718 " 6 Septembre 1735, Mort à Vanués 26 Nov. 1749, à 55 ans. (J.)
- 19^{er} " Michel Poulin, P^{re} Chanoine " 21 Octobre 1725 " 24 Août 1728, Mort à Québec 10 Octobre 1760 à 75 ans. (J.)
- 20^{er} " André Jorian, P^{re} " 29 Août 1728 " 9 Avril 1731, Mort à Beaufort de Québec 24 Dec. 1748 à 58 ans.
- 21^{er} R.P. Nicolas Albert Couturier, Récollet du 13 Avril au 5 Novembre 1731. Mort à Bécancourt 11 Nov. 1773 à 67 ans.
- 22^{er} M. Jacques Marchand des Ligneris, P^{re}, du 1^{er} Décembre 1731 au 30 Mars 1775, Mort à La Prairie 30 Mars 1775 à 73 1/2 ans.
- 23^{er} R.P. Antoine Gordon, Secrétaire, Vic. Général, du 3 Avril au 6 Octobre 1775, Mort à Montréal 29 Juillet 1779 à 58 ans. (N)
- 24^{er} M. Joseph Hyppolyte Filiau, P^{re} du 8 Octobre 1775 au 6 Mars 1788, Mort à La Prairie, 6 Mars 1788 à 53 1/4 ans.
- 25^{er} " René Boyteux, P^{re}, du 10 Mars au 25 Septembre 1788, Mort à Leneloune 2 Avril 1834 à 71 ans. (J.)
- 26^{er} " Jean B^e Briault, P^{re} " 27 Septembre 1788 au 1^{er} Octobre 1792, Mort à St. Anne de la Pointe, 8 Mai 1814 à 56 ans. (J.)
- 27^{er} " Jean B^e Boucher-Bellerville, P^{re} du 4 Octobre 1792 au 16 Juillet 1839, Mort à La Prairie, 6 Septembre 1839 à 73 ans.
- 28^{er} " Pierre Albert Sylvestre, P^{re} Desservant du 10 Septembre au 4 Octobre 1839 - Vivant -
- 29^{er} " Michel Pover, P^{re}, du 6 Octobre 1839 au 3 Mai 1841. Mort Evêque à Toronto 1^{er} Octobre 1847 à 42 ans et 11 mois.
- 30^{er} " Etienne Lavoie P^{re} Chanoine Desservant du 5 Mai au 17 Novembre 1841 - Vivant -
- 31^{er} " Michel Pover, P^{re} du 19 Novembre 1841 au 26 Avril 1842 (Voir Numéro 29)
- 32^{er} " Antoine Mousseau, P^{re}, Vicaire Général, du 28 Avril au 1^{er} Juin 1842 - Vivant

33^e M. Jean Olivier Giroux, P^{re} Dess., du 2 juin au 1^{er} juillet 1842 - Virant

34^e R. P. Pierre Chazelle, S^{er}uite, du 2 juillet 1842 au 16 août 1844 Mort à Green-Bay, Michigan, E.-U. 4 Sept. 1845 à 56 ans.

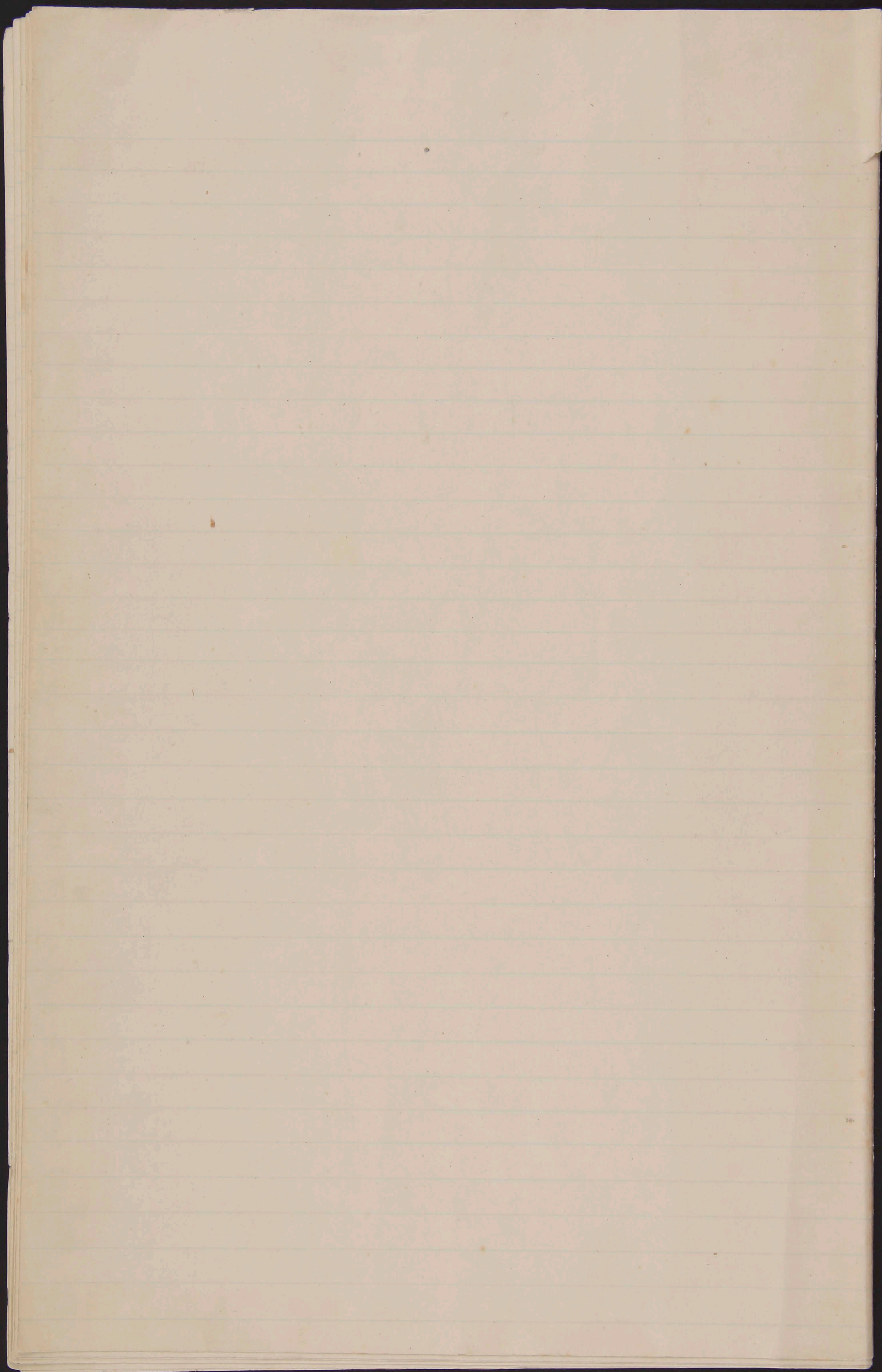
35^e - " - René Joseph Tellier - " - 16 août 1844 au 1^{er} Décembre 1846 - Virant -

36^e " - Jean Marie Meringuy - " - 1^{er} Décembre 1846 au 22 juillet 1851 - Virant -

37^e " - Firmin Vignoni - " - 24 juillet 1851 au 20 juillet 1854 Virant -

38^e M. Isidore Gravel P^{re} " - 29 juillet 1854 - Curé actuel. -

Nota.. M. Joseph Octave Boucher, P^{re} Vicairé à St Constant, mort le 8 Novembre 1834 âgé de 27 ans et 11 mois, a été inhumé à La Prairie le 10 Novembre.



M12320/2

Analyse
 d'une
 Brochure intitulée:
Archéologie Canadienne
Souvenirs Historiques
 Sur la Seigneurie
 de
La Prairie.

P
 Jacques Viger, Ecuyer,
 Ancien et Premier Maire
 de
 Montréal, H. B. N.

Montréal
 Sénécal et Daniel,
 Imprimeurs,
 N°4 Rue Saint Vincent
 1857.

R. B.
 A cette Analyse sont aj-
 jointes des Notes ex-
 plicatives et critiques par
 le sousigné:

J. Bourgeau, *Ap.*
 Curé de la Prairie
 La Prairie, 5 Mars 1886.

1 Analyse de la Brochure.

En face de Mantecat, au côté Sud du Fleuve Saint-Louis, est la Seigneurie de La Prairie de la Magdeleine, 8^{de} terre d'ouest de la ligne Sud-Ouest de la Baronie de Longueuil à la ligne Nord-Est de la Seigneurie du Saub. St-Louis, en remontant le fleuve. La concession ou plutôt la Donation que Mr François de Lauzon, fils du fief de La Prairie aux P. S. J. eut le 1^{er} avril 1647. Ce fief qui a deux lieues de front, se compose de deux localités dénommées de tout temps, La Prairie de St-Lambert, ou Mouille Pied, dans sa partie joignant Longueuil, et la Prairie de La Magdeleine, dans sa partie supérieure, c'est une parcelle de la ^{# cidevant} Seigneurie de La Citérie (1)

(1) Mr François de Lauzon avait en janvier 1635 des parts de la Compagnie de la Nouvelle France ou des Cent associés, la concession en Seigneurie de plus de 60 lieues de pays, commençant à la Rivière St-François, sur le lac St-Pierre et s'étendant au delà du Saub. St-Louis, en montant le fleuve St-Laurent. Mr de Lauzon qui avait donné le nom de La Citérie à son immense Seigneurie, en détacha deux lieues — ~~La Citérie~~

1
Notes
Du
Rév. F. Bourgeault, ptre

not
Rév. F. B.
Celle par
La Prairie
c'est de la
Sera dit p

X Pourtant
Père m
Dm Mag
sa les bar
Du Ha vie

X La Comp
à la Cate
une jetée
en bois,
pont por
piller en
en pierre
ou après sur
Construction
quelles p
mainten
plus de p
toria ches
l'emp d'rap

(Qu'on ne...

Pier. L. Bourgeant, J. P. H.

Cette partie de la Seigneurie de La Prairie appartient à la paroisse de Longueuil, comme il sera dit plus loin.

× Pourtant, si le nom d'Isle Saint-Pierre n'a pas prévalu, au moins d'un Maffett, c'est le nom placé sur les cartes de la Compagnie du Haut de Montréal.

× La Compagnie a joint cette Ile à la Côte Saint-Lambert par une jetée percée à différents endroits, ou même par un pont porté sur des bûches ou piliers en bois et remplis en pierre. C'est sans doute par ce qu'on a pris sur cette Ile la pierre pour la construction de ces quais et ponts qui sont presque à fleur d'eau maintenant. Les charbonniers plus depuis l'ouverture du Pont Victoria, les quais et ponts se démantèlent rapidement.

La Brochure, J. H. Jiger

parle de l'Isle à la Pierre, située en front de La Prairie au Côté St-Lambert, à laquelle il donne ~~une~~ 11 arpents de longueur, qui avait encore en 1857, à son extrémité deux Quai, deuse arbrés échappés aux inondations et aux glaces du Fleuve, de nom de cette Ile venait des carrières qu'elle renfermait — c'était là qu'on prenait la pierre, hors de l'établissement de Montréal. Mr Jiger dit que Charles-voix appelle cette Ile St-Pierre — et un des propriétaires de cette Ile a voulu lui donner son nom, Maffett's Island. — Mr Jiger dit que les noms donnés par Charles-voix d'abord et par Maffett plus tard, n'ont pas prévalu. × Il dit que l'Isle à la Pierre appartient à la Compagnie du chemin de fer du Champlain et du St-Laurent, qui y a fait construire, en avant, deux beaux et solides quais auxquels accostent ses bateaux voyageurs et qui servent de terminus à ses chars.

en 1847, au profit de R. J. Jiger, sous le nom de J. P. au Sergent de La Prairie de La-Magdeleine — (Voir T. I. des "Questions Seigneuriales" aux pages 84-85 des observations de Sir L. H. LaFontaine, J. P. Jiger, en chef J. P.)

Mr Jiger rapporte la mort de Mr Jiger, blessé par les Indiens sur l'Isle à la Pierre, puis conduit à La Prairie de la Magdeleine, où il mourut le 27 Octobre 1857, et inhumé par

parler Iroquois. Il dit que en 1661, quoique
la Seigneurie de La Prairie appartenait aux
Jésuites depuis 14 ans, il n'y avait là,
qu'un aucun concessionnaire (proprié-
taire de terre) et Montréal n'avait que
25 ou 30 famille — Mr Viger dit,
dans une note, que la première maison
~~de La Prairie~~ des Sulpiciens à Mon-
tréal, était sur la rue St Paul dans
le cul de sac en face de la Douane.
Mr Viger dit qu'il faudrait mettre
une croix sur la partie la plus
élevée de l'Île à la Pierre au sur la
terre ferme, en face du bon ou Mr
Signal fut blé et ses compagnons
blé et autres. //

Mr Viger en parlant de Mr Signal
blé sur l'Île à la Pierre dit: tel
est le premier souvenir qui se rap-
porte à la Prairie ou Côte St Lambert.

Mr Viger rapporte que en 1722 //
45 arpents de front de la Seigneurie
de La Prairie ^{furent} attachés à la paroisse
de Longueuil. // L'histoire ajoute
à La Prairie (paroisse) un rang de
terre au delà de la ligne de division entre
les Seigneuries de la Prairie et de Longueuil
ce qui revient à la Prairie dans les terres
ce qui elle avait perdu sur le littoral.

Mr Viger dit que la Compagnie des Cent
Associés, en donnant en 1647, par Mr
François de Lauson, le préf de La
Prairie de la Magdeleine, voulait
récompenser les Jésuites et établir un
rempart contre les Iroquois etc. //

+ ou Séminaire

// Il s'agit ici de la maison de
Douane qui remplace le Vieux
Marché. La Maison Frothingham

et Workman occupe l'emplacement
du premier Séminaire, qui avait
été l'ancien château de M de Mais-
sonneuve, fondateur de Montréal.

// L'Île à la Pierre fait partie de la
Seigneurie de la Prairie. À l'époque
du fait relatif à M. Vignol, il n'y a-
vait pas de paroisse sur cette Seigneurie.
Quand les paroisses furent érigées,
en 1721 et 1722, l'Île à la Pierre pas-
sa à la paroisse de Longueuil, et

occ 45 arpents de front de la
Prairie au côté St Lambert.

qu'il ne faut ^{pas} confondre avec la
Seigneurie de la Prairie de
la Magdeleine, dont la Prairie
St Lambert fait partie. Les terres

de Longueuil qui devaient sa com-
mémorative de la Prairie.

Mr Viger. Elle ne pourrait tenir sur
l'Île à cause des glaces; alors et fonda-
la mettre en face de cette Île.

// (Comme on le voit dans les Edits
et Ordonnances,

// Dans la Prairie au côté St Lambert,
ou Morille-pied. // Les Jé-
suits

cette
Victor
Es
X le m
Jaur
M. V
temp
bes, a
votre
che de
// Date
tres de
// On
de pa
la Na
Prise
re gre
l'ou
Saint
Jéren
Mago
la paro
Village

(Quoique)

cette partie que s'appelle le Pont
Victoria.

Est de la Péninsule.

X le manuscrit, qui est le
journal des Jésuites, d'après
M. Viger - de 1645 à 1668,
tenu par les Supérieurs adués
bes, a été imprimé et on le
voit à la Bibliothèque del'Écu-
che de Montréal

Date de l'ouverture des Régis-
tres de la Prairie,

On retrouve la plus gran-
de partie de ce qui s'est passé
la Nature Historique de la
Prairie par M^{re} L. L. L.
re Gravel. Il donne
toujours la Prairie au Cote
Saint Lambert, partif-
fiérent à la Prairie de la
Magdeleine - au centre de
la paroisse, aux environs du
village au Fort.

Les Extraits suivants d'un manuscrit inédit
de l'époque, fixent la date précise des premières
concessions de la Prairie par le R^{re} P.

M^{re} Jos. Lemercurier, supérieur des Jésuites
1668, et le 21, " Nous allons nous
embarquer (à Québec) pour monter la
haut, le P. Dablon, Varon, Charles
Parré et May, pour la Prairie de
la Magdeleine, pour y conclure
toutes les affaires et la manière de
donner des concessions -

May le 26 Nous voilà de retour de
notre voyage de Montréal - Tout
commence bien à la Prairie de
la Magdeleine; il y a plus de 40 conces-
sions données -

M^{re} Viger dit qu'en 1670, la pa-
roisse contenait quarante et quel-
ques habitants, sans compter les
sauvages. Il y avait deux jé-
suites en même temps - alors
les R^{res} P. Pierre Pepais et Jacques
Prémier -

M^{re} Viger parle des commencements
de la Prairie. ## M^{re} Jacques Viger
dit que le contrat de donation du
terrain pour la chapelle St. Lam-
bert et de cette chapelle même, men-
tionné par M^{re} Gravel, a été décou-
vert par le Père Félix Martin
en 1848 -

1683 - Nous empruntons ce qui suit
à un écrit de M^{re} de Launay de 1683
sur les cures et missions du diocèse de

de Québec - " Les Pères jésuites, qui ont un
village de Sauvages au Sault St Louis,
deservent la Prairie de la Magdeleine
et la Côte St Lambert, qui contienn-
ent deux lieues d'étendue le long
du grand Fleuve, Côte sud, vis à
vis Mont^{Réal}, et s'étendent demie
lieue dans les terres X; il y a 40 fa-
milles, et 210 âmes; il y a une cha-
pelle dans la maison des P. Jé-
suites, et une autre dans la Côte
St Lambert, qui a 25 pieds
de long et 20 de large, sans pres-
bytère -

1692. Il y eut confirmation dans
cette chapelle en 1692 par Mgr
de St Valier

1700. En 1700 mention d'un mariage
fait dans cette chapelle, puis, peu à
peu, on perd les traces dans les
Registres de la Cure -

1705, le 27 Décembre 1705.

M. le G. V. de Belmont, ordonne
de remettre les ornements, luges
et meubles de la Chapelle de
St Lambert, au curé de La Prairie.

pour être par lui remis à
la dite Chapelle de St Lambert.

lorsqu'elle sera rebâtie - M. le

Gaschier, curé de La Prairie, dit

dans un écrit sous date, qu'il a

reçu les ornements, avec 12 frs,

et que la cloche alors dans le clocher

de l'Eglise de La Prairie appartient

à la chapelle de St Lambert

X Monseigneur de Charlevoix
sans doute parler de la
profondeur des terres con-
cédées, autrement il y au-
rait une grande erreur, car
que la Seigneurie a 4 lieues de
profondeur.

qui était ruinée.

X Car

San

San

nel,

ber

ne

ri

enco

cote

Car

Une

rient

2 2 t

enco

setro

Sain

rin,

suppo

le

tant

au

Lam

Victor

mar

For

lote

Com

Prai

fabro

Mon

rem

grande

du

Chist

X Comme il est rapporté
dans la Native Historique
Santa Prairie par M. Gra-
vel, la chapelle de Saint Lam-
bert était sur la terre de M.
Raphaël Peras (Ma-
rie Anne Racine, qui vit
encore). Cette terre est passée
entre les mains de Fran-
çois Xavier Peras, son fils.
Une Croix, plantée sous la
direction de M. Gravel, le
22 Octobre 1854, existe
encore à l'endroit où
se trouvait la chapelle de
Saint Lambert. M. Mo-
rin, dans le Vieux Montréal,
suppose que la chapelle du
Fort Saint Lambert é-
tait à l'endroit où est
aujourd'hui le Village Saint
Lambert, entre le Pont
Victoria et Longueuil,
mais c'est à tort. Le
Fort Saint Lambert était sur
la terre de S. Xavier Peras
Comme la paroisse de la
Prairie, à l'endroit où se
trouvait déjà mentionnée.

Monsieur Faillon, ordinairement si exact, se trompe
grandement en parlant
du Fort Saint Lambert
(Histoire de la Colonie Française en
Canada)

c'est le dernier mot qui on ait sur
cette chapelle. — X

Canada, Tome III. page

317. (Note) -

Il suppose que la paroisse
française de la Prairie
a commencé au Fort
Saint Lambert -

Or les Registres de la paroisse
française de la Prairie date
du 19 Novembre 1670 -
tandis que la petite Cha-
pelle du Fort Saint Lam-
bert n'a été ouverte qu'a-
près le 22 Septembre 1675,
et n'a jamais été église
paroissiale -

Monsieur le Grand Vicair
Edmond Langevin (No-
tre Biographie

San.

François de Laroc Mont-
Morency, 1^{re} Lueque de
Québec - (1874) - page
20) Somme de erreurs

encore plus grave. - en par-
lant du Fort Saint Lam-

bert - Il suppose que
la Mission Sauvage -

qui avait commencé à
La Prairie vers 1669 -

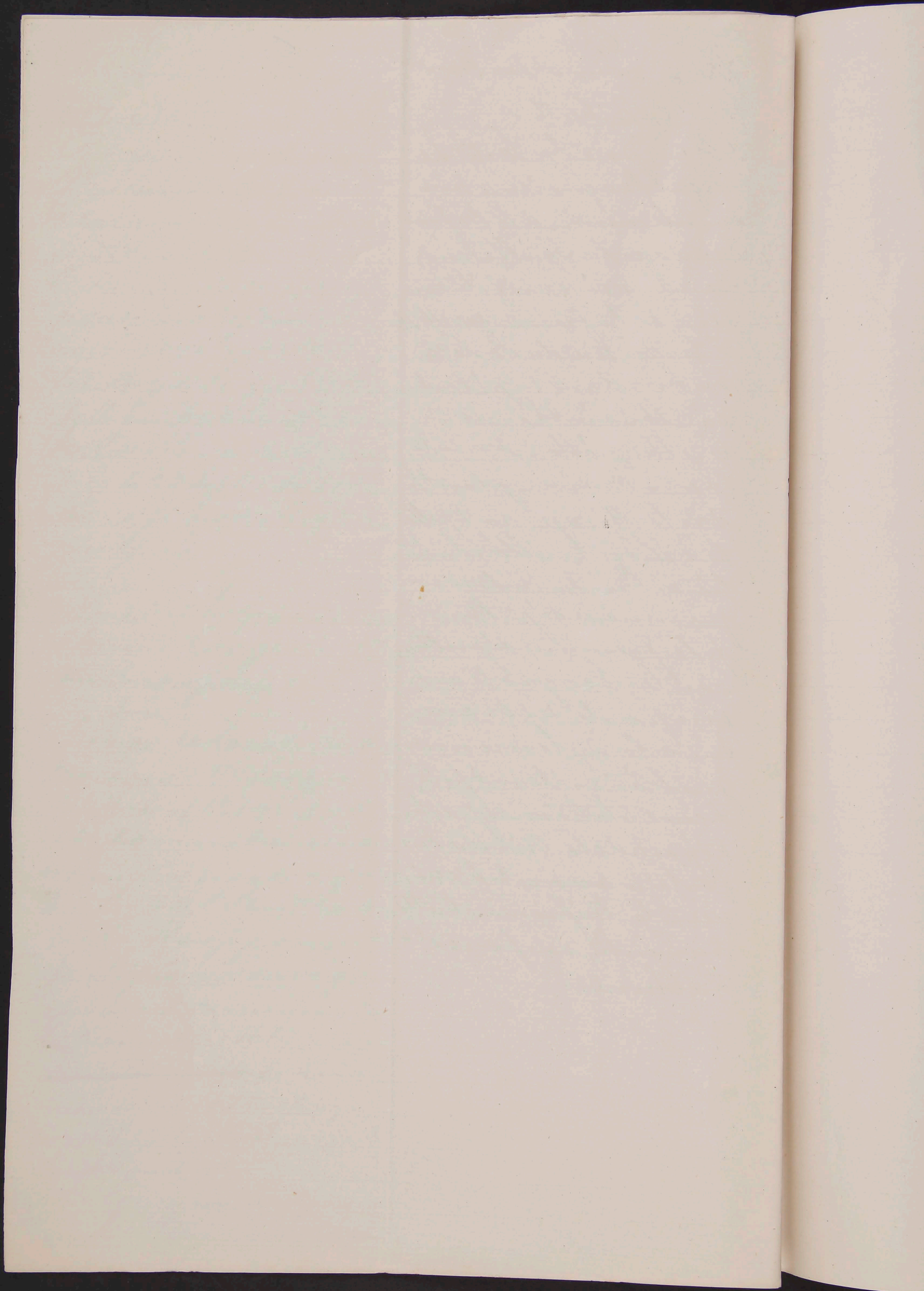
~~alors était en 16~~ se trouvait

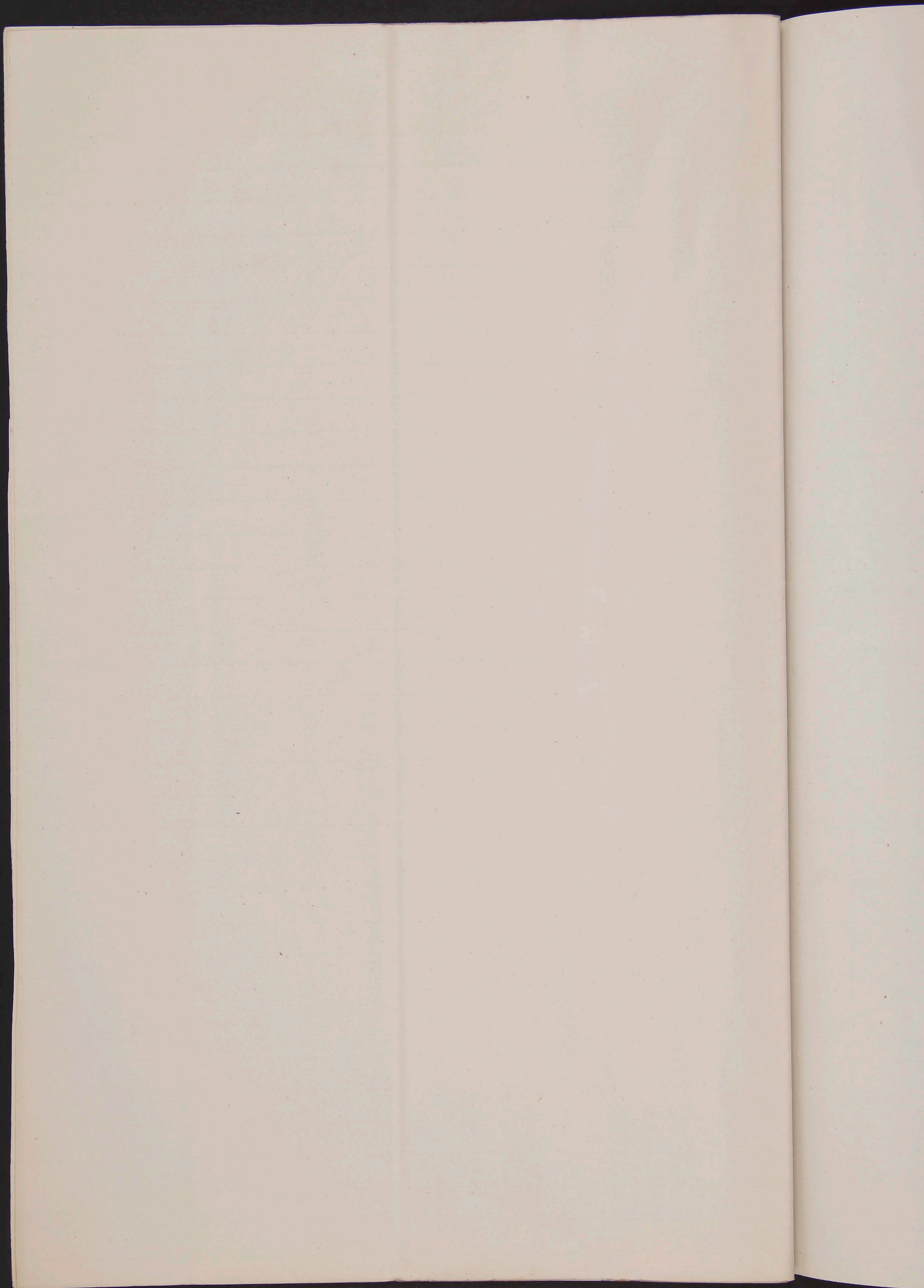
encore là en 1675 - époque
dont il parle, était au Fort
Saint Lambert -

M. Langevin suppose
que Catherine Tekakosie

tho a
à St L
Moi
Vierge
sainte
Sauva
Lamb
fciie d
à la M
en ba
Sault
C'est la
chune
sur le
le vil
tée ch
premi
Je t'is f
car le
imp
eux d
gratio
deux
de par
Portage
ver à la
du San
Labri

6
Elle a vécu chez morte
à St Lambert -
Mais pas du tout - la
Vierge Iroquoise a vécu
saintement - à la Mission
Sauvage du Sault Saint
Louis, qui avait été dans
le pays de la Prairie - vers 1676
à la Rivière du Portage,
en bas des Rapides du
Sault Saint Louis -
C'est là qu'elle est morte.
Une Croix - plantée
sur le Rivage rappelle
le village qu'elle a habi-
té et l'endroit de sa
première sépulture.
C'est la première sépulture,
car les Iroquois ont
emporté ses os avec
eux dans leurs mi-
grations - ils ont fait
des stations - après leur
départ de la Rivière du
Portage avant d'arri-
ver à la Mission actuelle
du Sault, en face de
Labrière.









La Prairie. Montouil 1886

D. M'Cond, Sec
Montouil

Monsieur,

Un de mes Vicaires, M. Martin, ayant bien voulu copier les notes dont vous aviez parlé, je vous les envoie avec quelques autres notes que j'ai ajoutées.

Je suppose que vous avez reçu en février la copie de la Notice Historique &c. faite par M. L. Sinoges, un autre de mes Vicaires.

croyez au parfait dévouement avec lequel je me salue,
Monsieur,

Votre humble serviteur

E. Bugeant

Par-devant Mtre. LOUIS BEDARD, Notaire Public pour la
Province de Québec, résidant en la Cité de Montréal, soussigné



FUT PRESENT Messire THEODORE PLAMONDON, Prêtre, Chanoine
de la Cathédrale de Montréal, domicilié à Montréal susdit, agissant aux pré-
sentes en sa qualité de mandataire de Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget,
Evêque Catholique Romain du Diocèse de Montréal, en vertu d'une procuration
par le dit Seigneur Evêque comme représentant et agissant pour la Corporation
Episcopale Catholique Romaine de Montréal, incorporée sous ce nom par acte du
Parlement Provincial 12 Vict., Chap. 136, passée devant Mtre. N. G. Bourbon-
nière, Notaire, le onze Mars 1863, le dit Seigneur Evêque ayant préalablement
obtenu le consentement de son Chapitre pour la Constitution du dit Messire
Plamondon comme son Procureur. Et aussi dûment autorisé à l'effet des pré-
sentes en vertu d'une résolution des délibérations du Chapitre de la Cathédrale
de Montréal, en date du 4 Février 1874.

Lequel dit comparant agissant comme susdit a cédé, quitté, transporté et
délaisse, dès maintenant et à toujours, et a promis et promet garantie de ses faits
et promesses seulement, à M^{rs} John G. Young,

Secrétaire Trésorier, de la Compagnie de Papier
du Canada, demeurant en la Cité de Montréal
à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses

hoirs et ayant cause
à l'avenir, savoir : Un lot - de terre sis et situé - en la Paroisse de
Montréal, et désigné - sous le numéro cinquante-cinq - Dix
du Plan de Subdivision du numéro cinquante-cinq d'après les Plan et
Livre de Renvoi Officiels pour la Côte des Neiges, en la Paroisse de Montréal,
borné en front par une Rue
derrière par M^{rs} Charles G. Gaudin
d'un côté par le lot cinquante-cinq - Neuf
d'autre côté par le lot cinquante-cinq - Onze
sans bâtisses y érigées.

AINSI que le tout se poursuit, comporte et étend de toutes parts, circons-
tances et dépendances, que le dit acquéreur dit bien savoir et connaître pour
l'avoir vu et visité, dont il est content et satisfait, sans aucune réserve par le dit
vendeur, auquel le terrain sus-décrit appartient, au moyen de l'acquisition qu'il
en a faite de M. JOSEPH RIVET, suivant acte reçu devant Mtre. L. Bédard,
le 13 Janvier 1873.

Pour du dit terrain et dépendances, en jouir, user, faire et disposer par le
dit acquéreur ses hoirs et ayant cause, en toute propriété, en vertu des présentes,
à compter de ce jour.

I certify that this document was entered
in the Registration Division of Montreal, in Regis-
tration Book 12, at ten o'clock, past two o'clock
in the forenoon of the thirty-first day of July
thousand eight hundred and seventy-four, and
the number Eighty three and three hundred and
seventy-eight, registered.

Cette vente, cession, transport et délaissement ainsi fait pour et moyennant le prix et somme de *une piastre* que le dit vendeur ès-qualité reconnaît avoir eue et reçue immédiatement dont quittance.

Le dit acquéreur paiera le coût des présentes; et si le dit acquéreur désire les titres antérieurs, il sera tenu de les lever à ses frais et dépens. Le dit vendeur déclare avoir pris un certificat du Bureau d'Enregistrement contre Joseph Rivet, lequel certificat a été déposé de record en l'Etude du Notaire soussigné suivant acte de dépôt en date du *vingt mars courant* pour les parties y avoir recours au besoin.

Le dit vendeur ès-qualité met et subroge le dit acquéreur en tous les droits de propriété qu'il avait sur le dit immeuble et ses dépendances.

Et pour l'exécution des présentes et leurs dépendances, les dites parties ont élu leur domicile aux lieux sus-mentionnés.

FAIT et PASSE, à Montréal, en l'Etude du Notaire soussigné, l'an mil huit cent soixante-et-treize, le ~~quatorze~~ *quinzième* jour du mois de *mars* *après* midi, sous le numéro *deux mille sept cent vingt deux* du Répertoire du dit Notaire soussigné. Et *les parties ont*

signé avec le dit Notaire
après lecture faite.

(signé)

C. J.

C. J.

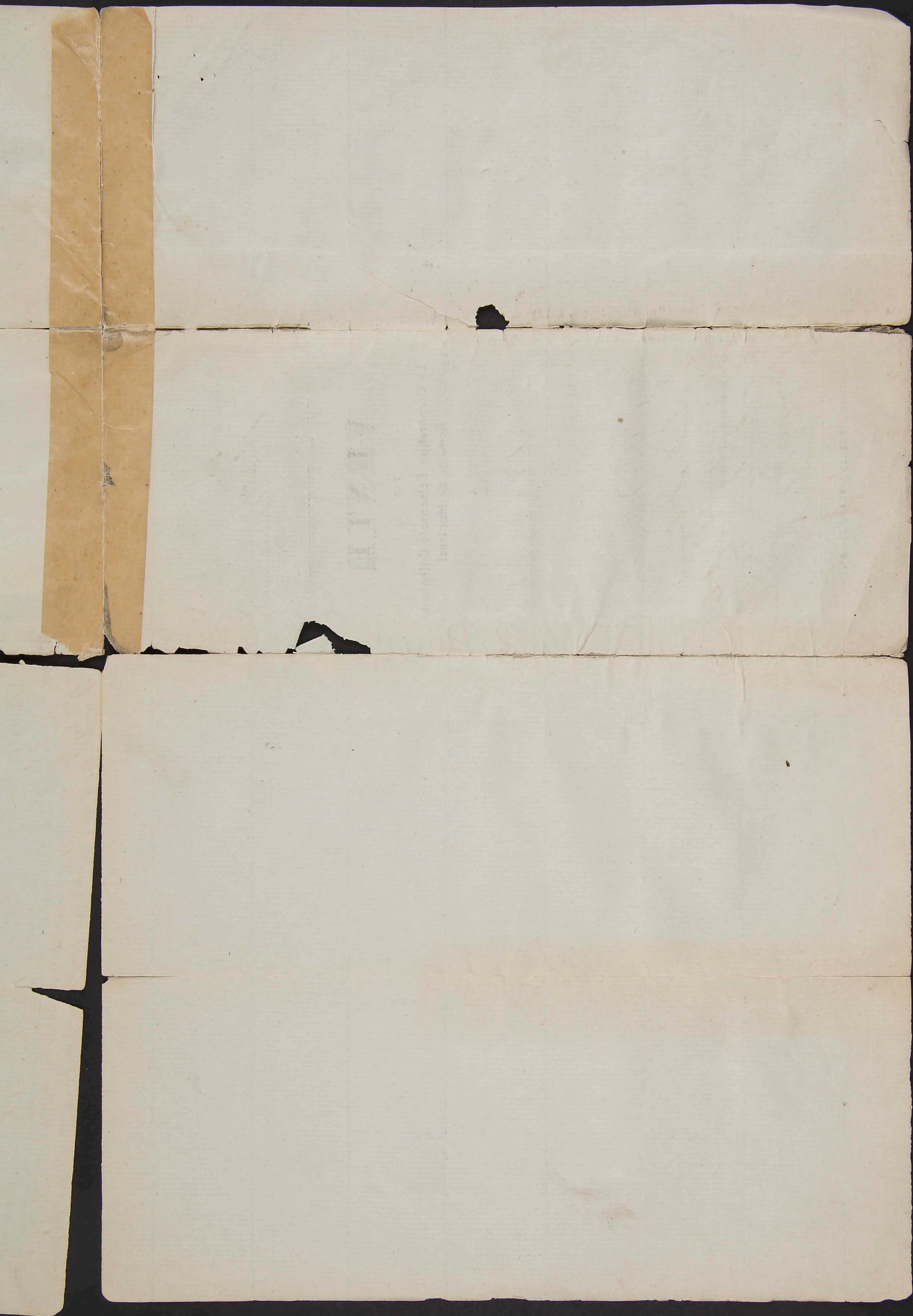
Remise expresse de la minute des présentes desseignées en l'étude du Notaire soussigné. Deux mots rayés sont vus.

H. Plamondon pte Proc

Lahn G. Young

L. Bedard. N. B.

L. Bedard



No. 4722

106

11 Mars 1874

VENTE

PAR

La Corporation Episcopale Catholique
Romaine de Montréal

A

M^r John G. Young

EXPED.

For No 37 P. M.
by Fed at ten
minutes past ten
of which in the
forenoon of the
31st July 1874

L. BEDARD, N. P.

162

TITLE.

The said sold property was acquired by the said Vendor ~~as follows~~ with other lots from The Canada Investment and Agency Company (Limited) by Deed of Sale and Conveyance dated the 14th day of November last 1889 passed before the undersigned Notary and registered in the Registry Office for the Counties of Hochelaga and Jacques Cartier the 25th day of the same month under No 31727. And the said The Canada Investment and Agency Company (Limited) acquired the same together with a larger extent of land from the Sheriff of the District of Montreal by Deed of Sale and Adjudication dated the 8th July 1882 and registered ~~in said Registry~~ in said Registry Office the 10th July 1882 under No 12056.

POSSESSION.

To have and to hold the said sold property, unto the said Purchaser as *his* absolute property, from this date and to take possession thereof forthwith.

VENDORS DECLARATION.

The Vendor declare *s* and covenant *s* :

- 1st. That the said sold property is free from all charges and encumbrances. *save as herein after mentioned*
- 2nd. That said property is held under the tenure of *franc aleu roturier*, and commutation paid.

CONDITIONS.

This sale is made subject to the following conditions, to the fulfilment of which the Purchaser obliges *himself* namely :

- 1st. To pay the costs of this deed and its registration, and of a copy ~~for the Vendor~~.
- 2nd. To fence the line adjoining Vendors property, without recourse against the Vendor for any part of the cost of such fencing, but with recourse against third parties who may have already acquired, or may subsequently acquire adjoining property, for their proportion of the cost of such fencing.
- 3rd. ~~To make the payments of principal and interest hereinafter mentioned, at the office of said Vendor in Montreal.~~
- 4th. To pay interest on all overdue interest at the same rate as that hereinafter stipulated, from the date of maturity until paid.

4th. The said purchaser hereby agrees to take the said hereby sold property subject to the clauses and conditions contained in the vendors deed of acquisition in so far as the same are applicable to the present sale and to the property above described and sold.

PRICE.

This sale and conveyance is thus made for the price and sum of Eleven hundred and ninety dollars and fifty cents (\$1190⁵⁰) on account and in deduction whereof the said vendor doth hereby acknowledge to have had and received of and from the said purchaser at the passing hereof the sum of four hundred and seventy six dollars and twenty cents (\$476²⁰) whereof quit *pro tanto*. And as to the balance or remaining sum of seven hundred and fourteen dollars and thirty cents

cents (\$714³⁰) the said purchaser hereby binds and obliges himself to pay the same to the executor and acquittal of the said vendor and the said The Canada Investment and Agency Company Limited, to the Executors and Trustees of the Estate of the late Honorable Thomas Ryan in his life time of the said City of Montreal, a Senator of the Dominion of Canada, deceased, within three years from the fourteenth day of November last (1889) with interest thereon from the first day of April last (1890) at the rate of six per centum per annum payable semi-annually on the first day of April and October, the first payment of which interest shall fall due and be paid on the first day of October next (1890), the whole in deduction of the Mortgage held by the Estate of the said late Honorable Thomas Ryan upon the property above described and sold, and other lots under the Restriction of Mortgage granted by said Estate passed before the undersigned Notary the twenty first day of August last (1889) and registered in said Registry Office for the Counties of Hochelaga and Jacques Cartier the twenty third day of the same month under No 30561 and affecting the said above sold lots of land to the extent mentioned in said Restriction of Mortgage.

Matrimonial Status.

The said vendor hereby declares that he was married to his wife Anne Emily Cook at the said City of Montreal during the year Eight hundred and sixty one, that she is still living and that neither he nor this said wife contracted any prior marriage.

WHEREOF ACTE.

Done and Passed at the said City of Montreal, on the Fourth day of June eighteen hundred and Twenty and of record in the office of the said undersigned Notary Public, under the number one thousand and eighty three and due after reading, said parties have signed with said Notary

(Signed) Wm. Kewood
" Arthur MacLennan
" Wm. B. S. Reddy N.B.

A true copy of the original hereof remaining of record in his office.
Twenty six words erased are null.

Wm. B. S. Reddy N.B.

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Witnessed at the said City of Montreal, on the
Done and Passed
day of _____ eighteen hundred and _____
in the office of the said undersigned Notary Public, under the number _____
and the after reading, said parties have
signed with said Notary

[Faint handwritten text and signatures, including a large signature at the bottom center.]

[Faint, illegible handwriting on a separate sheet of paper in the top left corner.]

[A large, blank sheet of paper with faint horizontal fold lines, occupying the central portion of the image.]

1
Irene Avenue
mortgaged to
P. M. Lane & Co. Bankers
No 9083

21st June 1890

Sale and Conveyance

FROM

William Fenwood

to

Duncan MacLennan

TO

per copy

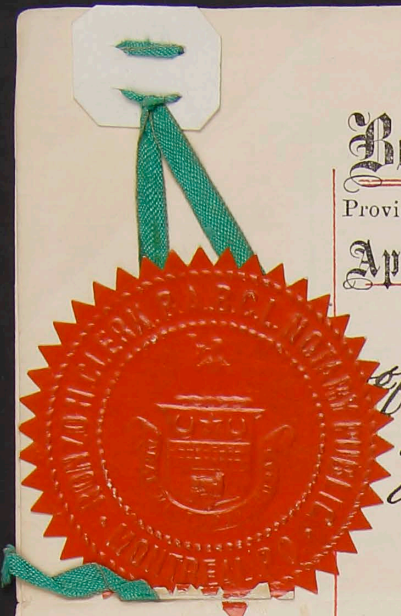
No 34156 ²³⁷⁹

Presented at

10h 5m AM. to

17 June 1890

Wm B. S. Reddy M.P.



BUREAU DE LA
DIVISION D'ENREGISTREMENT DES COÛTES D'HOCHELAGA ET DE JACQUES-CARTIER
Je soussigné, notaire que le présent document a été dûment enregistré en
long dans ce Bureau. Trois heures quarante-cinq minutes de l'après-midi
en l'année... jour du mois d'Octobre... mil huit cent quatre-vingt-huit
dans le Régistre 2, Vol. 31, Folio 758 après la minute garantie
par moi-même Notaire soussigné
M. J. Hébert

Before M^{re}. RONZO HEATHCOTE CLERK, the undersigned Public Notary for the
Province of Quebec, residing in the City of Montreal,

Appeared : *The Reverend Alfred M^c Cann,*
of the Town of St. Johns, in the Province
of Quebec, Minister of the Gospel,

hereinafter styled the "Lender "; OF THE ONE PART

And *Duncan MacLeiman, of the said*
City of Montreal, Joiner and Carpenter,

hereinafter styled the "Borrower "; OF THE OTHER PART

Who have entered into the following agreement:

LOAN AND REPAYMENT.

The Lender ~~had~~ this day loaned to the Borrower the sum of *Two Thousand*
Dollars which the Borrower acknowledged to have received
to *his* satisfaction, whereof quit.

Which said capital sum the Borrower binds and obliges himself _____
to pay to the Lender in current gold coin of its present standard of weight, fineness and value,
and not in paper or other representative of money, (to the benefit of which the Borrower formally
renounces), on and not before the *Tenth* _____
day of *October* _____ one thousand eight hundred and ninety-eight, unless it
be on the *Tenth* day of *October* one thousand eight hundred
and ninety-six, when the Borrower may repay the same should
he so desire, by giving to the Lender three months previous notice in
writing of such his desire & intention. And until reimbursement of the said capital sum
the Borrower obliges himself _____ to pay
the Lender interest thereon _____ at the
rate of *Six* _____ per centum per annum, reckoned from this date
and payable half-yearly _____
on the *Tenth* _____ day of the months of *April* _____
and *October* _____ in each year, whereof the first payment will become due on the
Tenth _____ of *April* _____ next, _____
with interest on all overdue interest at the same rate.

The additional clauses and conditions annexed to these presents, after being signed by the
parties in the presence of the said Notary, shall be held to form part hereof and to be as binding
upon the parties as if the same had been herein inserted at full length.

HYPOTHEC.

To secure the reimbursement of the said sum of *Two Thousand*
Dollars and the interest thereon, the Borrower specially
charges and hypothecates :

That certain Lot of Land situate
in the Municipality of the Village of Cote
- St. -

With the dwelling house and other buildings thereon erected: And with the right of passage in common with others in and through the lake Subdivision Number Seventy-one.

In

James
R. F. Jones

In the event of the said promissory note being duly received by the said bank, I hereby claim judicially complete reimbursement of this loan and obligate myself to pay the amount of the loan then due and all overdue interest at the rate of 6% per annum.

And to secure the above I hereby created, the

In the event of the said property or any part thereof being sold at forced sale before the complete reimbursement of this loan, or dealt with in any way that will require the Lender to receive *his* claim judicially, the Lender will be entitled to receive, and the Borrower now obliges *himself* to pay an indemnity of five per cent. upon and in addition to the amount of the loan then due in principal, interest, and accessories.

And to secure the payment to the Lender of the indemnity above stipulated, interest on all overdue interest at the same rate, and any insurance premiums, registration fees, or other sums which may be expended by the Lender by reason of this Loan, or to preserve the hypothec hereby created, the Borrower specially hypothecates the said property for a further sum of

& taxes

R. A. G. S.

Two Hundred Dollars

DECLARATIONS OF THE BORROWER.

The Borrower makes the following declarations which are stipulated as essential to this Loan, and which he covenants to be true in all respects:

1st.—That the said property belongs absolutely to — *him* — and that the same is free and clear of all encumbrances whatsoever *save and except a balance of price due the Estate Ryan, which is to be paid off and discharged out of the present Loan.*

2nd.—That he has but once married, namely, to *Dame Elizabeth Allan, long previous to his acquisition of said property, and that his said wife is still alive.*

Conditions

1^o In the event of any Tax being imposed by legislative authority on hypothecary debts or the income therefrom, the Borrower binds and obliges himself to pay such Tax, so that the Lender may receive the full amount of this Loan and Interest without deduction.

2^o The present Loan is indivisible and may be reclaimed by the Lender in whole from each of the heirs of the Borrower, conformably to Article 1123 of the Civil Code.

3^o The titles and papers connected with said property shall remain in the hands of the Lender until the full repayment of said loan and all acquittances and Discharges that shall be made in connection herewith shall be executed before the Notary of the Lender.

WHEREOF ACTE

DONE AND PASSED at the City of Montreal, on the *Tenth* day of *October* — one thousand eight hundred and ninety — *three* and of record in the office of said M^{re}. CLERK under No. *Three Hundred and Twenty.*

And the parties after due reading hereof, signed in the presence of said Notary.

(Signed) — *Alfred M^c Cann* —

— " — *Duncan M^c Lennan* —

— " — *Rouzo H. Clerk N.P.* —

A true copy of the original hereof remaining of record in my office. (One marginal note is good: Four words erased are null)

Rouzo H. Clerk

ADDITIONAL CLAUSES AND CONDITIONS subject to which the foregoing deed of loan executed before Mtre. RONZO HEATHCOTE CLERK, the undersigned Public Notary, and bearing date the *Tenth* day of *October* eighteen hundred and ninety - *three* from *The Reverend Alfred M. Cunn* of the Town of St. John, Minister of the Gospel,

(hereinafter styled the Lender) to *Duncan MacLennan* of the City of Montreal Joiner and Carpenter,

(hereinafter styled the Borrower) has been made and which are to form part of said deed as fully as if the same had been therein inserted at full length:—

1st.—The payments of capital and interest shall be made at the *office* in the City of Montreal, of *Hugh Beckham, Real Estate Agent,*

2nd.—The Borrower will pay all municipal taxes on the property described in said deed of Loan and exhibit the receipts therefor to the Lender [^] ~~before the first of November next ensuing~~ after the same shall become due.

3rd.—In case of default on the part of the Borrower to pay any interest payments within fifteen days after maturity; or to pay taxes and exhibit the receipts therefor, as above stipulated; or to keep in force the Insurance hereinafter agreed on; the Lender may, if *he* choose, exact the amount of this Loan, with all interest then accrued; and this without any demand or notice being necessary.

4th.—The Borrower will, at *his* cost, furnish the Lender with a registered copy of any deed of mutation of the property described in said deed within thirty days after execution thereof.

5th.—The Borrower will pay all fees, legal and notarial, in respect of this loan, and all registration fees, and for the renewal of such registration when necessary.

6th.—As additional security for the said Loan and until repayment thereof the Borrower will insure and keep insured against loss or damage by Fire, with an Insurance Company approved of by the Lender, the buildings erected on the property described in said deed for an amount equal to the sum loaned, and will transfer to the Lender the policy of such insurance and the indemnity which may become due thereunder, and deliver to the Lender the receipts for the renewal of such Insurance as they mature; and should the Borrower fail to comply with this agreement in any respect, the Lender will have the right so to insure at the cost of the Borrower.

(Signed) *Alfred M. Cunn*—

— "*Duncan MacLennan*—

— "*Ronzo H. Clerk N.P.*—

A true copy
(One marginal note is good: Seven words erased null)

Ronzo H. Clerk

^ immediately
R. H. Clerk

Received interest
in full to 10th
of April 1897
on \$2000 mortgage
owed by Duncan MacLennan
1898
A. J. McCann

Received interest in
full from Duncan
MacLennan on
mtg to 10th of Apr.

A. J. McCann

Received from Duncan
MacLennan interest
in full to 10th of
October 1897.
A. J. McCann

No. 320.

10th October 1893

Loan

by

The Rev^d Alfred M^c Cann

46

Duncan MacLennan

2nd Copy

248771 8758

40³ D. In 11 ottobre
1843.

RONZO H. CLERK
NOTARY & COMMISSIONER
TEMPLE BUILDING
MONTREAL

PROVINCE
District



DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES

COMTÉS DE HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER.

Certificat de Recherche

A la demande de Ronzo H. Clerk contre le lot

N^o 1434-65 aux plans et lins de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal, depuis le 26 Août 1889 à ce jour, savoir:

D 14, 415, 31727

Par acte de mise sous investissement & Agency Company Limited à William Kenwood, passé à Montréal le 14 Novembre 1889, W. B. S. Reddy H. P. entre autres du lot N^o 1434-65 de la Paroisse de Montréal, avec l'usage des puellles y décrites le tout moyennant quatre mille deux cent quatre vingt cinq piastres et quatre vingt centimes dont cinq cent cinq piastres et quatre vingt centimes comptant, la balance portant intérêt à six par cent, l'intérêt composé payable comme suit: cinq cent soixante & cinq piastres et soixante & cinq centimes à la venderesse & trois mille deux cent quatorze piastres et trente cinq centimes aux exécuteurs & Trustés de feu l'Honble Thomas Ryan, en déduction de l'acte enregistré sous N^o 30561 Privilège de bailleur de fonds jusqu'à concurrence de cinquante & deux piastres et quatre vingt cinq centimes & l'intérêt sur chacun des susdits lots en faveur de la venderesse.

Vente par "The Canada Investment & Agency Company Limited" à William Kenwood, passé à Montréal le 14 Novembre 1889, W. B. S. Reddy H. P. entre autres du lot N^o 1434-65 de la Paroisse de Montréal, avec l'usage des puellles y décrites le tout moyennant quatre mille deux cent quatre vingt cinq piastres et quatre vingt centimes dont cinq cent cinq piastres et quatre vingt centimes comptant, la balance portant intérêt à six par cent, l'intérêt composé payable comme suit: cinq cent soixante & cinq piastres et soixante & cinq centimes à la venderesse & trois mille deux cent quatorze piastres et trente cinq centimes aux exécuteurs & Trustés de feu l'Honble Thomas Ryan, en déduction de l'acte enregistré sous N^o 30561 Privilège de bailleur de fonds jusqu'à concurrence de cinquante & deux piastres et quatre vingt cinq centimes & l'intérêt sur chacun des susdits lots en faveur de la venderesse.

Enregistrée le 25 Novembre 1889, N^o 31727

Vente par William Kenwood

D 21, 319, 34156

Par acte de mise sous N^o 8251 il a été fait paiement de la balance du principal de la vente ci contenue

à Duncan MacLennan, passé à Montréal le 4 Juin 1890, W. B. S. Reddy H. P. des lots N^{os} 1434-65 & 1434-66 de la Paroisse de Montréal, avec droit en commun dans les puellles y décrites, moyennant onze cent quatre vingt dix

Jane M.

✓ dix piastres et cinquante centimes dont quatre cent
soixante et seize piastres et vingt centimes emprunt, la
balance portant intérêt à six par cent. Intérêt composé
payable aux exécuteurs & Trésoriers de feu l'Honorable
Thomas Ryan, en deduction de l'acte enregistré sous N°
30561



Enregistré le 17 Juin 1890, N° 34156
Tout ce dont je donne certificat à tous les intéressés
Donné sous mon seing à Montréal
ce quatrième jour d'Octobre mil huit cent quatre
vingt-trois à neuf heures de l'avant midi.
J. Alluaucotel
Député Registrateur

Et depuis à la demande de Rouge N°
Clerk à ce jour, savoir:

C 13, 758, 48771

Leuffartzine *vi*
canada *act* *rodon*
particulier *act*
de *pari* *nos* *no*
2000

Cet par le Pere Alfred Mc Cann
à Duncan MacLennan passé à Montréal le 10
Octobre 1893, R. N. Clerk N° affectant le lot N°
1434-65 de la paroisse de Montréal avec droit en
commun dans la ruelle y décrite, en suite de
pavement de deux mille piastres, Intérêt composé
Hypothèque additionnelle de deux cents piastres
en garantie de l'indemnité de.

Enregistré le 11 Octobre 1893, N° 48771
Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés
Donné sous mon seing à
Montréal ce dixième jour du mois de Mai mil
huit cent quatre-vingt-dix-sept à neuf heures
de l'avant-midi. En renvoi bon.



J. Alluaucotel
Député Registrateur
Et depuis à la demande de Bushing, Dur-
ton & Barron à ce jour, savoir:

D42-628-67229

Vente par Duncan MacLennan
à Harriette Golding veuve de Richard

Barber passer
Clerk N°
de Montréal
N°

de
628-67229
mai 5-86



Barber passée à Montréal le 13 Mai 1897 R.H.
Clerk M.P. du lot no 1434-65 de la paroisse
de Montréal avec droit en commun dans la
ruelle y décrite, moyennant douze cents pro-
prietés comprenant. Faculté de réméré aux conditions
y mentionnées.

Enregistrée le 14 Mai 1897 no 67229.

Et ont ce dont je donne certificat à l'avis intéressés

Donné sous mon seing à l'ant
réal ce troisième jour du mois de Novembre mil
huit cent quatre-vingt-dix huit à neuf heures
de l'avant-midi.

Wm. J. Blane
Registreur

Lucy B. Frank
of our town
Lawrence King
At my home in office

Le 4
10
3

2000

2000
2000
2000
VT

1893

Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.

No 1434-65

de la

Paroisse de Montréal

\$ 2.30

\$ 2.55

\$ 1.55

DUNTON, FRY & GIBB.



On this Day the twelfth of November
in the year of our Lord one thousand eight hundred and ninety-eight

Before the undersigned Public Notary, duly commissioned and sworn in and for
the Province of Quebec, in the Dominion of Canada, residing and practising in the City
of Montreal, in the said Province.

Came and Appeared — Reverend Alfred McCann formerly
of the Town of St. Johns in the Province of Quebec, now of
the City of Montreal, Minister of the Gospel

BUREAU DE LA
DIVISION D'ENREGISTREMENT DES COMTES D'HOCHELAGA ET DE JACQUES-CARTIER.

Je soussigné, certifie que le présent document a été dument enregistré au
long, dans ce Bureau à deux heures vingt-cinq minutes de l'après-midi
ce vingt-cinquième jour du mois de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit
dans le Régistre de la Vol. 12 et sous le numéro 246
seize mille cent quatre-vingt six

Registreur,

WHO, for the consideration hereinafter mentioned, hath assigned, transferred and
made over, and by these presents doth assign, transfer and set over with promise of
warranty, that the hypothecary debt hereby transferred is
owing and unpaid only

UNTO Dame Lucy B. Grant of the City of Ottawa in the
Province of Ontario, widow of the late Lawrence VanKoughnet
deceased, in his lifetime of the same place, Deputy Minister
of Indian Affairs (hereinafter called the Transferee)
present and accepting:

The sum of two thousand dollars being the amount in
capital owing to said Transferor by Duncan McLernan of
the Town of Westmount, Builder, under Deed of Loan between
said parties passed before R.H. Clerk, Notary the tenth of
October eighteen hundred and ninety-three and registered
in the Registry Office for the Counties of Hochelaga and
Jacques Cartier the following day under No 48771, the said
debt bearing interest at the rate of six per centum per
annum payable half yearly and said principal interest and
accessories being secured by hypothec upon the lot of
land known as subdivision sixty-five of lot No fourteen
hundred and thirty-four (1434-65) on the Official Plan
and Book of Reference of the Parish of Montreal, contain-
ing twenty-five feet in width by ninety-five feet three
inches in depth, English Measure. Bounded in front by
Irving Street with the house thereon



To Have, Hold, Use, Receive and Enjoy the said sum of two thousand dollars

and interest as aforesaid, and all rights, claims, privileges and hypothecs resulting from and derivable under the said Deed of Loan unto the said Transferee as her own absolute property by virtue of these presents, with power to the said Transferee to demand, sue for, collect and receive and grant receipt and discharge for said sum of two thousand dollars

and interest; the said Transferor hereby subrogating the said Transferee in and to all and every the rights, claims, privileges and hypothecs, *droits, noms, raisons, actions, privilèges et hypothèques* resulting from and derivable under and in virtue of the said Deed of Loan

The present Transfer and Subrogation is thus made for and in consideration of a like sum of two thousand dollars paid in cash by said Transferee to said Transferor the receipt whereof is hereby acknowledged by the Transferor whereof quit.

To these presents intervened the said Duncan McLennan, who having taken communication of the present Transfer declared himself satisfied therewith and accepts signification thereof waiving all further notice or signification and acknowledging to be the Debtor of said Transferee in lieu and stead of said Transferor for said sum of two thousand dollars and interest.

And said Transferee and said Duncan McLennan have agreed and do hereby agree respecting the repayment of said debt and interest as follows:-

(1) The Transferee grants a delay for the repayment of said capital until the twelfth day of November, nineteen hundred and three before the expiration of which delay the said Debtor will not be at liberty to repay said capital.

(2) The Transferee hereby reduces the rate of interest on said capital from six per centum to five per centum per annum and said interest at the reduced rate shall be payable as heretofore half yearly on the twelfth days of May and November in each year, the next payment to become due and payable on the twelfth of May next.

(3) Payments of said capital and interest shall be made at the office in Montreal of David W. Lewis the said Transferee's Attorney.

(4) All the covenants and conditions contained and referred to in said Deed of Obligation including the Obligation of the Debtor to maintain and transfer fire insurance on said house to said Creditor as further security for said debt shall remain in full force and effect and these presents have been made without novation of any kind and without prejudice to or derogation from the original obligations and hypothecs contained in said Deed of Loan and the rank and priority thereof.

To these presents intervened Dame Harriet Golding of the Town of Westmount, widow of the late Richard Barker, deceased, to whom the said Duncan McLennan sold and conveyed the said property hypothecated as security for said debt by Deed of Sale passed before R.H. Clerk, N.P. the 13th. May 1897 subject to right of redemption faculte de remere in favor of said Duncan McLennan

(within)

X For a term of 3 yrs
from the date
hereof

within three years from the date of said deed. Who having taken communication of the foregoing Transfer and Delay of Payment declared herself satisfied therewith and approved of the same and declared that said property is affected by first hypothec under said Deed of Loan as security for the payment of said sum of two thousand dollars interest and accessories and she accepts notice and signification of the present Transfer.

AND for the signification hereof, the parties have constituted the bearer of these presents their attorney, to whom they give all necessary power and authority to that effect. For thus, &c.

DONE AND PASSED at the said City of Montreal, in the office of Robert A. Dunton, the undersigned Notary, under the number sixteen thousand four hundred and eighty-eight of his original deeds of record, on the day, month and year first above written, and the said parties hereto have hereunto set their hands in the presence of the said Notary, these presents having been first duly read in their presence according to law.

(Signed) Alfred McCann

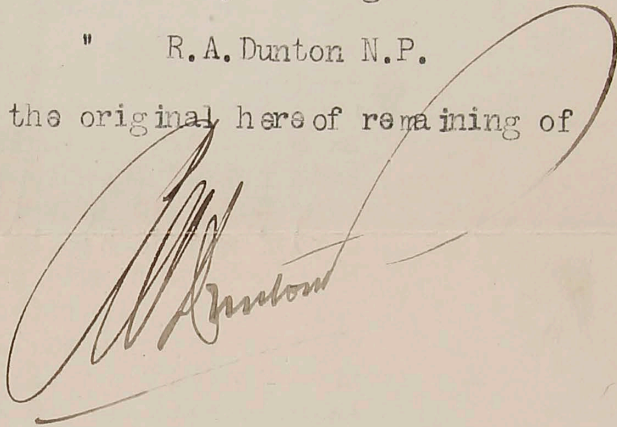
" D. McLennan

" H. Barker -

" Lucy VanKoughnet

" R.A. Dunton N.P.

A true copy of the original hereof remaining of record in my office.



No. 16488

12 November 1898.

Transfer and Subrogation.

BY

Rev. Alfred McLean.

TO

Dame Lucy D. Knapp
widow of late
Lawrence Knapp Donohue.

UPON

of

\$2000 owing by Duncan McLean

Copy I.

\$346.

no 76186
rec'd 2455 m
P.M. le 21 novembre
1898.

CUSHING, DUNTON & BARRON,
Notaries,
MONTREAL.

DISTRICT, OF MONTREAL.

SUPERIOR COURT.

NO. 1845

John F. Young
Plaintiff.

-VS-

DELLE MARY MCGEE,

Defendant.

To the Plaintiff herein,
and
To *A. Mackay*
Attorney for Plaintiff.

Gentlemen,-

Take notice that all the goods and movable effects
in ~~the~~ tenement, No. 3. in house 293a St. Antoine Street,
Montreal, belong to ~~me~~ and that any seizure of such goods by
you will be taken at your own risk and peril.

Montreal, February 25th 1905.

Belle
Cassie
McGee
Jmf.

*Jacobs & Samson
Attys for Belle Cassie
McGee*

I, Delle. CASSIE MCGEE of the City and District of
Montreal, Spinster, do solemnly declare:

I am the owner of ~~the~~ all the goods and movable
effects in tenement No. 3 in house 293a St. Antoine Street
in the City of Montreal;

And I make this Solemn Declaration believing the
same to be true and knowing that it has the same force and
effect as if made under oath in virtue of the "Canada Evidence
Act of 1893".

Dedared and acknowledged)
before me at the City of)
Montreal this 25th)
day of February)
1905.)

Cassie McGee

John Stock

A Commissioner of the Superior Court
for the District of Montreal.

FEB 28 Recd

NO. 1845

SUPERIOR COURT
MONTREAL.

JOHN G. YOUNG,
Plaintiff.

-vs-

Delle MARY McGEE,
Defendant.

N O T I C E

*Duplicate for
John G. Young, Esq.*

Jacobs & Carneau



DES

3 April 1898

Transport pour Rend. Alfred

W. Carr a Lucy B. Grant sœur de Lawrence Van Koughnet
passé a Montréal le 12 novembre 1858 R. A. Dunion dit.

une somme de deux mille quatre-vingt et six pour-
cent due au cedant par Duncan Mc-Sernan surant prêt
en date du 10 Octobre 1843 R. H. Cook Esq. empressaire sans

Mr. 68771, affectant le lot no 1434-65 de la paroisse
de Montréal. Le Dr. Duncan McDermott accepte signer.

liquidation & la commission lui accorde un délai jusqu'au
12 Novembre 1903 pour le remboursement de la dite

somme & réduit l'intérêt de six pour cent à cinq pour
 cent. Il arriva Gelding venue de Richard Barker approuvée

les présentes & accepté signification

LD68-621-105916

avec droit d'auverch Marsennan Jassée a. Montréal le 23 Mars
lesquelles y décrites 1904 W. B. S. Reddy W. entre autres de la partie sud

~~1434~~ est du lot no. 1434-65 de la paroisse de Montréal,
Par acte déposé mesurant trois mille quatre cent quatre-vingt quatre (3484) pieds carrés.

sous N^o 2657 il comptait la balance payable avec intérêt s' est
offert volontairement pour ceul de la succession testamentaire de Carter.

de la balance rend K. Mackenzie aux terres d'impret enregistré
du prix de reventours W 43638.

circ. contra. Hoff
8
L'avez-vous 24 Mars 1904 no 1059/6

CG 34-547-105917 Trick par Margaret Servey épouse
Rebecca Servey

to Ellis Dickson & Frederick Macleanman for the
seal to 23 Mars, 1904 W. B. S. Reddy W. P. affectant entre

L'hypothèque ci-dessus
est radice suivant
acte de pose pour
no 106196.

Galt & Co



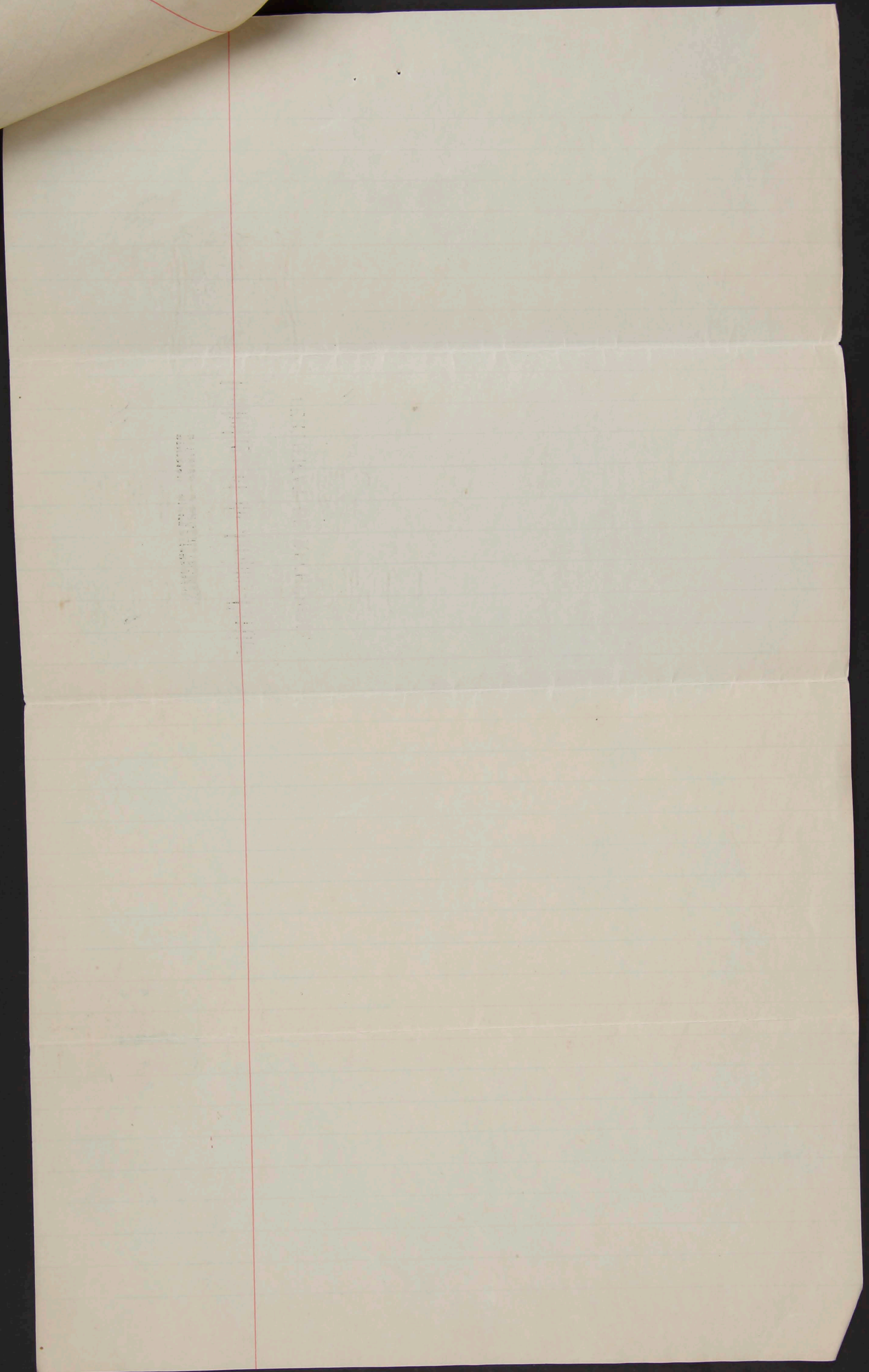
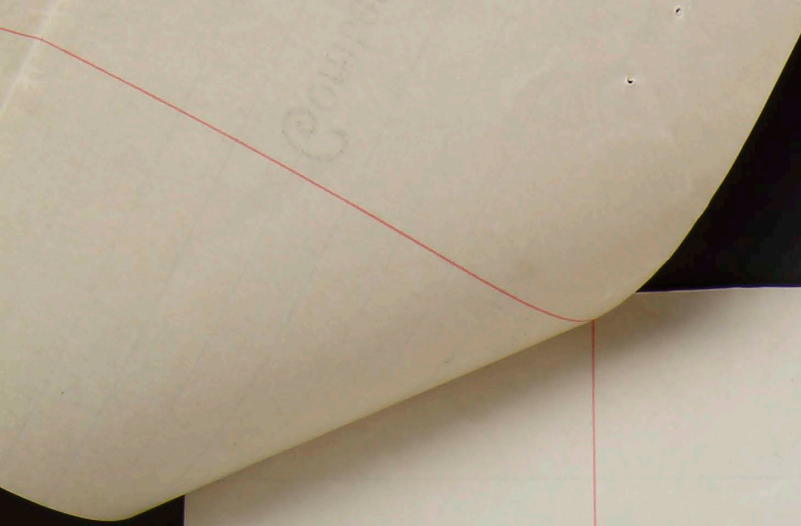
La parue se vend est du lot no. 1434-65 de la paroisse
de Montréal avec droit dans les rues et ruelles y dévot
le tout en garantie du paiement de seize cents par
les huit à cinq & deux pour cent, intérêt com-
posé. Hypothèque supplémentaire de cent cinquante frai-
tes en garantie de l'indemnité de.

Enregistré 24 Mars 1904 no 105912

Tant & d'aut je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon sceau à Montréal
ce trente-troisième jour d'Avril mil neuf cent sept à
neuf heures de l'avant-midi. En ressoi bon.

A. Chauré
Notaire



Bns S. 23/4/07
au class. op.
this sum.

McLennan

McLennan

Le 31 Aout 1907

DIVISION D'ENREGISTREMENT

DES COMTES DE

Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

No. ^{us.} 1434-65

8
100

de la

Paroisse de Montreal

\$3.05

Rabais

~~100.50~~
~~100.50~~
100.50

100.50

100.50

DUNTON, FRY & GIBB

JAMES BAILLIE
REAL ESTATE AGENT.
ROOM B-14 BOARD OF TRADE BUILDING
75 ST. PETER ST.

TELEPHONE MAIN 391
WESTMOUNT 96

MONTREAL, 15th Sept 1922

OCT 5 Recd

\$2000.

Received from Mr. J. Young
the sum of Two thousand Dollars
on acc of mortgage

John L. Shippard
per J. L. Shippard

C. H. CAHAN, K.C.
BARRISTER AND SOLICITOR
TRANSPORTATION BUILDING
120 ST. JAMES STREET

CABLES - "NAHAC MONTREAL.
CODES - LIEBERS, WESTERN UNION
POST OFFICE BOX - 356.
TELEPHONE MAIN-1250

MONTREAL, Canada.

July 21st, 1925.

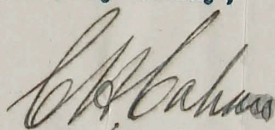
Mr. John G. Young,
498 Wilson Avenue,
Notre Dame de Grace,
Montreal.

Dear Mr. Young,

The Sheriff of Montreal has advertised the sale of Lot No. 10, in the City of Outremont, of the original number fifty five on the official Cadastre Plan and book of reference of the Village of Cote des Neiges, for August 13th next, at the Sheriff's office, City of Montreal.

A deposit of \$192.00 is required from each bidder before receiving his offer or bid.

Yours very truly,



C.H.C./W.

C. H. CAHAN, K.C.
BARRISTER AND SOLICITOR
TRANSPORTATION BUILDING
120 ST. JAMES STREET

CABLES - "NAHAG MONTREAL."
CODES - LIEBERS, WESTERN UNION
POST OFFICE BOX - 356.
TELEPHONE MAIN-1250

MONTREAL, Canada.

July 30th, 1925.

Mr. John G. Young,
498 Wilson Avenue,
Notre Dame de Grace,
Montreal.

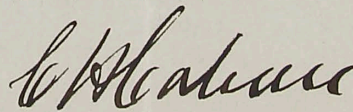
Dear Mr. Young,

As Lot No. 55-10, in the City of Outremont, in which Mrs. Young is interested, will be sold by the Sheriff at his office in the City of Montreal on August 13th, I think you should form some decision as to the value which you would be willing to pay for this land at the sale, and make arrangements to have it bid up to that price at least.

I expect to be away for a week or so, but I hope to be back by the 13th of August, which is the date of the sale.

In the meantime, if you wish to communicate with me, please address your letter to my office, and it will be forwarded to me.

Yours very truly,



C.H.C./W.

WALTON R. HALL, EX. WESTMOUNT 0096

JAMES A. BAILLIE, WALNUT 2427W

JAMES BAILLIE
REAL ESTATE AGENT
ROOM B-14 BOARD OF TRADE BUILDING
75 ST. PETER ST.

TELEPHONE MAIN 5770
WESTMOUNT 0096

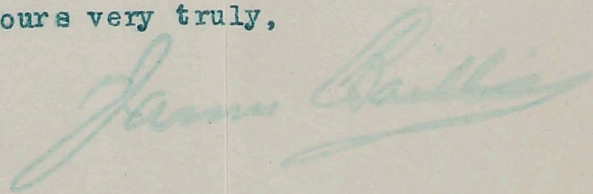
MONTREAL, August 15th, 1925.

Mrs. Katharina G. Young,
498 Wilson Ave.,
Notre Dame de Grace,
Montreal, Que.

Dear Mrs. Young:-

This letter is to state that I
have purchased lot #10 of Cad. 55, City of
Outremont on the 13th instant at the Sheriff's
office on your account, all the disbursements
in this matter being paid by you and when I
get my Deed from the Sheriff I will Deed same
to you.

Yours very truly,



~~WALTER R. BAILLIE, WESTMOUNT 0096~~

JAMES A. BAILLIE, WALNUT 2427 W

JAMES BAILLIE
REAL ESTATE AGENT
ROOM B-14 BOARD OF TRADE BUILDING
75 ST. PETER ST.

TELEPHONE MAIN 5770
WESTMOUNT 0096

MONTREAL, December 11th, 1925.

John G. Young, Esq.,
498 Wilson Ave.,
Montreal, Que.

Dear Mr. Young:-

Mrs. Young was in here yesterday with reference to getting the Deed of the Outremont lot.

I went to the Sheriff's office and I cannot get the Deed for one year after the date of sale on account of it having been sold for taxes.

I saw Mr. Gibb, the notary, thinking that a Deed might be made out from me to Mrs. Young and just have it signed by me and remain in his office without being registered but he said that would not do, to have the Deeds in their regular order the Sheriff's title would have to be given to him first, therefore, I do not see that anything can be done at the present time.

You have my letter agreeing to transfer the property to Mrs. Young when required and if anything should happen to me, of course that would be carried out by my Estate so that you do not need to have any uneasiness in that respect and I hope to be here when the time comes to do it myself. It would be better to get the matter settled if it could be legally done but you see the condition and we have to abide by it.

Hoping you are keeping in your usual good health, I am,

Yours very truly,

James Baillie

MONTREAL

Mrs Katherine G. Young

AL, Jan 7th 1929

IN ACCOUNT WITH **McDougall & Cowans**

		DR.	CR.	DR. OR CR.	BALANCE	RATE OF INT.	NO. OF DAYS	INTEREST
1928								
Amount of Account Rendered								
Dec	3	By 1 Id.	46		27399	On		27399
		By 7 New St	37-1/4	26160		"		1239
1929	14	" 6 Id	Rec'd	22				
Jan	7	" cheque		1239				0
				<u>27399</u>	<u>27399</u>			
In Transfer								
7 New St								
E. & O. E.								

130 ST. JAMES STREET

MONTREAL,

Feb 21st 1929

Mrs. K. Young

IN ACCOUNT WITH **McDougall & Cowans**

				DR.	CR.	DR. OR CR.	BALANCE	RATE OF INT.	NO. OF DAYS	INTEREST
1929										
Amount of Account Rendered										
Feb	11	By	11 Stk	60		65627 Cr	65627			
	12	To	9 Bn	13	65970	Dr	343			
			12 Bn Rts	4.20	51		5443			
			11 Stk	Rec'd	x					
	15		9 Bn Rts	"	x					
	20	By	cheqd		51		343			
	21	"	Balance		343					
				71070	71070					
To Balance				343						
Long										
21 Bn Rts										
9 Bn										
E. & O. E.										

Please forward us your
cheque for the balance
due